

Le reconfinement est sur toutes les langues

Peut-on y échapper ?



Lire page 4

L'amélioration du contrôle et de l'initiative parlementaires dans le domaine législatif sous la loupe
Habib El Malki préside une réunion du bureau de la Chambre des représentants



Page 2

Mohamed Benabdelkader : 1.441.055 affaires nouvelles soumises aux tribunaux au cours des neuf premiers mois de 2020



Page 3

L'Algérie consacrée comme partie principale au différend régional sur le Sahara marocain



Pages 6 à 9

Réflexion sur la gestion politique de l'incertitude



Page 11

Le marché de l'immobilier se remet lentement sur pied



Page 14

L'amélioration du contrôle et de l'initiative parlementaires dans le domaine législatif sous la loupe

Habib El Malki préside une réunion du bureau de la Chambre des représentants



Le bureau de la Chambre des représentants a tenu, mardi dernier, sa réunion hebdomadaire consacrée au contrôle parlementaire, à la législation et au programme de travail de la Chambre.

Lors de cette réunion, le bureau de la Chambre a débattu du bilan d'étape des séances plénières hebdomadaires des questions, à travers lesquelles le bureau de la Chambre a approuvé trois secteurs gouvernementaux pour chaque séance, pour une meilleure gestion des évolutions et des questions d'actualité, indique la Chambre dans un communiqué.

A cette occasion, le président de la Chambre des représentants, Habib El Malki, a rappelé les préoccupations exprimées par les groupes et le groupement parlementaires concernant une meilleure

interaction sur le système des questions, point à propos duquel il a été décidé d'élaborer un projet qui répond à ces aspirations et qui sera présenté à la réunion consultative du président de la Chambre et des présidents des groupes et du groupement parlementaires, pour qu'il soit approuvé lors de la prochaine réunion du bureau.

Par ailleurs, le bureau de la Chambre a établi l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui, portant sur les secteurs des droits de l'Homme, les relations avec le Parlement, l'emploi et l'insertion professionnelle, le tourisme, l'artisanat, le transport aérien et l'économie sociale.

Pour ce qui est du volet législatif, le bureau a été informé et a soumis à la commission des finances et du développement économique le projet de loi relatif au ré-

gime des tabacs bruts et des tabacs manufacturés, tandis qu'il a soumis à la commission de justice, de législation et des droits de l'Homme un projet de loi organique modifiant et complétant la loi n°02.12 relative à la nomination aux fonctions supérieures.

Le bureau a également débattu du plan d'action des commissions et de leur bilan de travaux, tout en mettant en lumière l'effort déployé dans l'examen des textes législatifs dont les commissions sont saisies, ainsi que dans l'organisation de leurs plans de travail concernant la discussion des projets de budgets qui relèvent de leur compétence.

Il a, également, évoqué l'atmosphère positive et constructive que connaît la discussion du projet de loi de Finances au sein de la commission des finances et du déve-

loppement économique.

S'agissant de l'initiative législative dans le domaine de propositions de loi, le président de la Chambre et les membres du bureau ont souligné l'importance des recommandations issues de la rencontre de la présidence de la Chambre avec le ministre d'Etat chargé des droits de l'Homme et des relations avec le Parlement et avec les présidents des groupes et du groupement parlementaires.

Une fois de plus, l'importance des propositions de loi a été mise en avant, ainsi que la nécessité de respecter les procédures y afférentes, outre le respect du rendez-vous mensuel édicté dans l'article 82 de la Constitution, lequel rendez-vous a été fixé pour le dernier mardi du mois de novembre prochain.

Le bureau a, également, été informé sur la liste des propositions de loi auxquelles le gouvernement a été réceptif. Il a, aussi, salué la qualité de ces propositions initiées par les membres de la Chambre dans divers domaines des affaires publiques, sur les plans économique, social, humain et environnemental.

Concernant les missions exploratoires et en vue de renforcer cette importante dimension dans le contrôle des établissements publics, le domaine d'application des lois et des questions sociales de manière générale, le bureau a élaboré un projet de règlement intérieur régissant un meilleur investissement de ces missions, à travers la détermination de la procédure de demande des missions exploratoires, de leurs modalités, conditions, organisation, méthodologie de travail et conditions exigées dans l'élaboration de leurs rapports.

Pour ce qui est de la relation de la Chambre des représentants avec le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ), le bureau a été informé sur les remarques et suggestions de ce dernier concernant le projet de loi relatif à l'Instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption, faisant suite à la demande émanant de la Chambre des représentants à ce sujet.

Le Parlement arabe salue les efforts déployés par le Maroc pour parvenir à un règlement de la crise libyenne

Le Parlement arabe a salué les efforts déployés par le Maroc en accueillant le dialogue inter-libyen et en créant les conditions propices pour parvenir à un règlement global de la crise en Libye.

A l'issue de sa première session de la troisième législature, qui a eu lieu au siège du Secrétariat général de la Ligue des pays arabes, le Parlement arabe s'est félicité des résultats du dialogue entre les délégations du Haut Conseil d'Etat libyen et du Parlement de Tobrouk à Bouznika, qui s'est tenu à l'invitation du Royaume du Maroc dans le but de trouver une solution politique à la crise en Libye.

Le Parlement a également salué les

résultats de ce dialogue, notamment l'accord obtenu sur les critères et les mécanismes de sélection des titulaires des postes de direction des institutions souveraines, ainsi que l'accord sur des mesures claires pour éliminer la corruption et mettre fin à l'état de division institutionnelle en Libye.

Par ailleurs, le Parlement arabe a réitéré son soutien à un règlement politique global de la crise en Libye qui préserve la souveraineté de l'Etat sur l'ensemble de son territoire, consolide son unité nationale et met fin à toutes les formes d'ingérence étrangère dans les affaires internes de la Libye.

L'institution a appelé également toutes les parties libyennes à "pour-

suivre leurs efforts et saisir ce moment historique afin d'assurer la réussite du processus politique, dans la perspective de résoudre la crise libyenne et de parvenir à une solution finale qui puisse garantir la stabilité et l'intégrité territoriale du pays et répondre aux aspirations du peuple libyen à la sécurité, à la stabilité, au développement et à la prospérité".

Elle a, en outre, réitéré son rejet et sa condamnation des violations répétées de l'embargo sur les armes imposé par le Conseil de sécurité et du recrutement systématique de combattants étrangers, de mercenaires et d'éléments terroristes qui sont envoyés dans le pays.

Le Parlement a appelé, ainsi, au retrait de toutes les forces étrangères du territoire libyen et à la recherche d'une solution permanente à la menace posée par les milices et les groupes armés, soulignant l'importance d'une reprise complète de la production pétrolière et des opérations d'exportation au profit de tous les Libyens dans toutes les régions du pays.

Le Maroc a été représenté aux travaux de cette session par les parlementaires Abdellatif Ben Yaacoub (Groupe Justice et développement), Wafaa El Bakkali (Union constitutionnelle) et Fatima Toussi (Authenticité et modernité).

Mohamed Benabdelkader : 1.441.055 affaires nouvelles soumises aux tribunaux au cours des neuf premiers mois de 2020



60.774 jugements à distance prononcés et 5.626 détenus remis en liberté depuis le 27 avril



Le nombre des nouvelles affaires soumises aux tribunaux du Royaume au cours des neuf premiers mois de l'année en cours, s'élève à 1.441.055, a indiqué, mercredi à Rabat, le ministre de la Justice, Mohamed Benabdelkader.

Dans sa présentation du budget sectoriel de l'année 2021 devant la Commission de la justice, de la législation et des droits de l'Homme à la Chambre des représentants, il a indiqué que le montant total exécuté par l'Etat, les institutions publiques et les collectivités territoriales dans les tribunaux administratifs a atteint 1 milliard, 18 millions, 385.000 et 630 dirhams au cours des six premiers mois de l'année en cours.

La présentation du ministre a porté, entre autres, sur les efforts déployés pour améliorer les conditions de travail, fournir les moyens logistiques au niveau des services judiciaires, renforcer l'approche du genre ainsi que pour soutenir les compétences disposées à travailler dans le domaine de recouvrement.

Aussi le ministère s'est-il engagé à accroître le nombre des femmes concernées par les unités de déclaration et de recouvrement dans les tribunaux du Royaume à 430 fonctionnaires femmes, soit un taux de 28%.

Par ailleurs, le total des revenus s'est élevé, cette année jusqu'au mois d'août, à 437.069.328 dirhams, y compris les frais de justice originaux, les amendes et les condamnations pécuniaires.

Concernant le volet de l'emploi, le ministère a annoncé notamment l'organisation des concours pour lesquels 500 postes budgétaires ont été créés.

Mohamed Benabdelkader a également affirmé qu'un total de 60.774 verdicts ont été prononcés et 5.626 détenus remis en liberté depuis le lancement du dispositif de procès à distance le 27 avril dernier.

Il a relevé que 9.283 audiences ont été tenues à distance par les tribunaux du Royaume au cours de cette période, notant que 160.569 affaires ont été traitées et 182.094 détenus ont bénéficié de ces procès.

Après avoir rappelé que la période de l'état d'urgence sanitaire a imposé de poursuivre les procès des personnes détenues tout en préservant leur sécurité sanitaire, celle des membres des forces publiques chargés de leur transfert et surveillance, ainsi que des magistrats et des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire et des tribunaux, Mohamed Benabdelkader a fait remarquer que l'adoption du procès à distance a été une décision conjointe du ministère de la Justice, du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ) et de la présidence du ministère public.

Ainsi, le ministère a contribué au succès de cette initiative en créant 200 comptes électroniques et en les distribuant aux tribunaux et aux établissements pénitentiaires, a-t-il précisé.

La présentation du ministre, qui s'est arrêtée sur les efforts du ministère pour achever le plan législatif au cours de l'année 2020, a porté sur les différentes étapes à travers lesquelles le ministère a élaboré sa conception et ses plans pour la gestion de la pandémie au niveau de ses différentes institutions, tout en renforçant les relations de coordination et de coopération avec le pouvoir judiciaire.

Selon Mohamed Benabdelkader, le ministère a œuvré cette année à l'élaboration des textes réglementaires, dont le décret relatif aux indemnités accordées aux magistrats pour la supervision des tâches de gestion administrative, de permanence et d'affectation et le décret relatif à l'indemnité de permanence accordée aux fonctionnaires du secrétariat de greffe.

Le ministre de la Justice a, par ailleurs, indiqué, mercredi à Rabat, qu'il y a un grand effort dans le domaine de recouvrement des amendes et des condamnations pécuniaires dans le projet de budget de l'exercice 2021 au niveau du ministère.

Il a relevé que les composantes de ce budget portent sur la gestion, l'investissement (200 millions et 490.000 dirhams), le Fonds spécial de soutien des juridictions (400 millions de DH) et le Fonds d'entraide familiale (160 millions de DH).

Outre les projets d'infrastructure prévus pour l'année prochaine, le ministre a fait savoir qu'il y a d'autres projets programmés relatifs principalement à la mise en œuvre du plan législatif, l'emploi, la formation, l'application des programmes du schéma directeur de transformation numérique et la poursuite de la mise en œuvre du nouveau décret de la carte judiciaire.

52 établissements pénitentiaires dotés d'un réseau Internet à haut débit

Le ministère de la Justice a entamé l'équipement de 52 établissements pénitentiaires en réseau Internet à haut débit en vue d'améliorer le dispositif de procès à distance.

En application du memorandum d'entente signé avec la Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion (DGAPR), le 7 septembre, relatif au dispositif du procès à distance, il a été procédé à l'implantation de ce service dans 32 établissements, alors que les travaux sont en cours pour généraliser ce service, précise le ministère de la Justice dans un communiqué.

Dans ce contexte, le ministère a procédé, dans une phase expérimentale, à équiper les salles d'audience des juridictions relevant de la circonscription judiciaires de Marrakech et Safi en caméras numériques mobiles de haute qualité, relève la même source, ajoutant que le ministère prévoit de généraliser cette démarche à toutes les salles d'audience consacrées au procès à distance dans tous les tribunaux du Royaume.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre des efforts consentis par le ministère de la Justice pour assurer la continuité des services judiciaires, tout en préservant la sécurité sanitaire de tous les acteurs (juges, fonctionnaires, détenus).

Cette expérimentation a été lancée le 27 avril 2020 en concertation avec le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ), la présidence du ministère public et le reste des intervenants dans le système de la justice, note le communiqué, précisant que le ministère a mobilisé toutes ses capacités humaines, logistiques et techniques pour faire réussir cette initiative.

Le reconfinement est sur toutes les langues

Peut-on y échapper ?



On n'est pas encore à se ruer sur les hypermarchés pour empiler pâtes, riz et autres boîtes de conserves au fond de nos placards, mais l'atmosphère qui flotte en a tout l'air. Le mot confinement revient de plus en plus dans la sphère médiatique. La raison ? A dire vrai, il y en a plusieurs. A commencer par la situation épidémiologique du pays. A l'heure où l'on écrit ses lignes, 219.084 personnes ont été contaminées par le Sars-Cov2. Samedi soir, le ministère de la Santé dénombrait pas moins de 34.114 cas actifs sur tout le territoire. 814 sont en réanimation dont 69 sont sous intubation et 468 sous ventilation non invasive. En plus de 70 nouveaux décès qui portent le total à 3.695 victimes du Covid-19.

On ne va pas se raconter d'histoires, l'heure est grave. Le ministre de la Santé, Khalid Ait Taleb, l'a d'ailleurs récemment rappelé. Dès lors, le confinement s'impose comme une évidence, surtout dans la région de Casablanca-Settat où est recensée la moitié des nouveaux cas quotidiens. En outre, l'hypothèse du reconfinement est d'autant plus plausible que plusieurs pays européens, dont la France, y ont eu recours ces derniers

jours. Et pour cause, le Vieux Continent fait face à une mutation génétique du Sars-CoV-2 qui se propage depuis cet été comme une traînée de poudre, en provenance d'Espagne, si l'on en croit des chercheurs de l'Université de Bâle dont les travaux ont été prépubliés sur le serveur MedXiv. Souche dominante dans la plupart des pays qui enregistrent une forte deuxième vague, elle a résulté sur six autres variantes. Inconnue aux prémices de l'été, cette souche concernerait à présent 80% des cas en Espagne et au Royaume-Uni, 60% des cas en Irlande, et 40 % en Suisse et en France.

Loin de tout catastrophisme et en attendant la découverte du vaccin salvateur, on sent bien que les prochains mois s'annoncent brûlants surtout si la souche du nouveau coronavirus précitée s'invite de ce côté-ci de la Méditerranée. C'est donc pour l'ensemble de ces raisons que le reconfinement revient petit à petit dans l'esprit des décideurs marocains. Mais trancher pour ou contre n'est pas aussi simple que cela. Une telle décision aurait des conséquences aux multiples ramifications.

Economiquement, un reconfinement enfoncerait encore plus les entreprises et les personnes qui ont la tête

dans l'eau depuis le début de l'épidémie. Pour rappel, l'économie marocaine est en récession. La croissance pourrait même chuter de 7% si reconfinement il y a. Et si l'on ajoute à cela qu'un Marocain sur deux serait aujourd'hui au chômage, et deux tiers des actifs (66,2%) sont en arrêt temporaire de travail, il faut se rendre à l'évidence : le reconfinement aura forcément des répercussions graves sur l'économie nationale. Le pays est-il en mesure de l'assumer et de surmonter une seconde crise économique ? L'avenir nous le dira. En revanche, une chose est sûre : le reconfinement fera beaucoup de mal à la santé mentale des citoyennes et citoyens.

A la suite du premier confinement, le Haut-commissariat au plan avait révélé que l'anxiété est le principal impact psychologique du confinement. Mais malheureusement, l'impact psychologique du confinement ne s'arrête pas là comme nous l'a confié, à juste titre, Rim Akrache, psychologue clinicienne et neuropsychologue en citant l'exemple du personnel soignant : « En première ligne, le corps médical a été exposé fortement aux sentiments d'impuissance, d'insécurité et de peur. La charge de travail a été décuplée ». Puis de préciser : «

C'est dans ce sens que la prévention des troubles psychiques et du burn-out, en particulier chez cette population, est absolument nécessaire ». En effet, si le personnel soignant a été particulièrement mis en avant au début de l'épidémie, aujourd'hui, on a l'impression qu'il n'existe plus. Or, ces hommes et femmes remplissent toujours leur rôle avec autant de vigueur et de dévouement. Par ailleurs, si l'on veut axer le sujet sur le citoyen lambda, « il leur faudra se rapprocher des cellules d'écoute, des professionnels de la e-santé telles que soient les difficultés », nous explique Rim Akrache.

En clair, le soutien psychologique sera encore plus déterminant si le reconfinement refait son apparition. Enfin, tout dépendra aussi de la nature de cet hypothétique reconfinement. Sera-t-il du même acabit que celui instauré en mars dernier ? Généralisé à l'échelle nationale ou uniquement ciblé dans certaines régions ? Et Quid de la proposition du Haut-commissariat au plan de confiner la population un jour par semaine ? Ce sont là des questions que tout le monde se pose mais auxquelles personne ne peut y répondre formellement pour l'instant.

Chady Chaabi

Des mesures restrictives prises pour contrer la propagation du coronavirus à Al Hoceima et Taroudant

Les autorités provinciales de la préfecture d'Al Hoceima ont annoncé, vendredi, l'adoption d'une série de mesures restrictives pour endiguer la propagation de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19).

"Au vu de l'augmentation exponentielle du nombre de cas de contamination à la Covid-19 dans la province d'Al Hoceima, et conformément aux recommandations qui ont sanctionné la réunion du comité de suivi, tenue vendredi, des mesures ont été prises pour faire face à la propagation de la pandémie, indique un communiqué de la préfecture d'Al Hoceima.

Ces mesures portent sur l'imposition d'autorisations exceptionnelles de déplacements de et vers le territoire de la préfecture de la province d'Al Hoceima, et la fermeture à 21h des locaux à usage commercial, professionnel et de service, ainsi que les restaurants et les cafés, en plus de l'interdiction d'utiliser la télévision au sein des cafés et restaurants.

A cela s'ajoutent l'instauration d'un couvre-feu nocturne (de 21h à 6H), la fermeture des parcs et jardins publics, des marchés de proximité et des salles de sport couvertes, ainsi que l'interdiction des rassemblements publics, des fêtes, des cérémonies de mariage, des funérailles et des rassemblements familiaux tous types confondus, tout en incitant les établissements et institutions à privilégier le télétravail.

Après avoir mis l'accent sur l'application stricte de la loi contre les contrevenants, le communiqué précise que les mesures de fermeture et de déplacement ne s'appliqueront pas aux hôpitaux publics, aux cliniques privées et aux pharmacies, et que les personnes qui y travaillent pourront se déplacer de et



vers leurs lieux de travail, idem pour les éléments de la police, de la gendarmerie Royale, des forces auxiliaires et de la protection civile, les agents de l'autorité locale et leurs auxiliaires.

Par ailleurs, les autorités provinciales invitent les citoyens et les citoyennes à respecter les mesures précitées, à porter les masques de protection, à respecter la distanciation physique et les consignes de sécurité et à éviter tout rassemblement ou promiscuité afin d'endiguer la propagation de la pandémie.

Toutes ces mesures resteront en vigueur jusqu'à l'amélioration de la situation épidémiologique au niveau du

territoire de la province d'Al Hoceima, conclut la même source.

Pour sa part, le comité provincial de veille et de suivi à Taroudant a annoncé, vendredi soir, la mise en place de nouvelles mesures préventives pour endiguer la propagation de la pandémie de Covid-19.

Le comité souligne dans un communiqué qu'il a été décidé d'interdire les réunions et rassemblements dans l'ensemble des espaces publics des communes d'Ouled Taïma et de Taroudant, pendant 15 jours renouvelables, et de fermer les terrains de proximité et les jardins publics pendant la même période

et ce, au vu de la hausse inquiétante des cas positifs au coronavirus.

Ces mesures ont été prises dans le cadre du suivi quotidien de la situation épidémiologique dans les différentes communes de la province, après la recrudescence des cas de Covid-19, indique le communiqué, rappelant que les marchés des communes de Taroudant et d'Ait Aiaza ont été fermés jusqu'au 1er novembre 2020.

Par ailleurs, les autorités invitent les citoyens à respecter les mesures précitées, ainsi que le port du masque, la distanciation physique et les consignes de sécurité.

Essaouira se mobilise contre la déperdition scolaire



La Caravane de mobilisation sociale pour la réintégration des enfants non scolarisés a repris le chemin des quartiers et des douars de la province d'Essaouira durant les mois d'octobre et de novembre 2020.

Les circonstances exceptionnelles de la crise sanitaire de la Covid-19 n'ont apparemment fait que rehausser le niveau de la mobilisation sociale autour des programmes de lutte contre la déperdition scolaire dans la province.

Inspirée des Hautes orientations Royales afférentes à la lutte contre le décrochage scolaire et en déclinaison de la loi-cadre 51.17 relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique, à la poursuite des efforts et de la mobilisation des différents moyens et mécanismes pour la lutte contre le phénomène de déperdition scolaire d'une part, et de l'arrêté du ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, n°29/20 du 05 août 2020 relatif à l'organisation de l'année scolaire 2020-2021 et de la note ministérielle n°39/20 du 28 août 2020 portant sur l'organisation de l'année scolaire 2020-2021 dans le contexte de la pandémie de Covid-19, la Caravane de mobilisation sociale engage école, famille, APTE, autorités locales, conseils élus, société civile selon une approche différenciée qui permet le traitement des cas des enfants non scolarisés de manière efficiente et définitive en prenant en considération tous les facteurs sociaux, économiques ou culturels qui sont à l'origine de ce phénomène.

Un comité provincial de suivi a été mis en place en vue de planifier et coordonner les actions de cette caravane qui s'opère au niveau des groupes des pratiques professionnelles qui abriteront huit journées de communication en vue de mobiliser les différents acteurs locaux.

194 autres rencontres seront organisées au niveau des établissements scolaires primaires, collégiaux et qualifiants afin de mettre en place un plan d'intervention local qui consiste en la définition des zones d'intervention prioritaires comportant un taux élevé de déperdition scolaire, la constitution d'équipes pédagogiques d'intervention et la mise en place d'outils et de modes de communication directe avec les familles et les enfants non scolarisés.

Les cellules de veille pédagogique seront à l'avant-garde de cette opération qui ambitionne de réinsérer les élèves non scolarisés dans l'enseignement formel ou dans le programme d'éducation non-formelle en mettant en synergie tous les moyens d'accompagnement pédagogique et social requis.

Abdelali Khallad

Le Conseil de sécurité proroge le mandat de la MINURSO



L'Algérie consacrée comme partie principale au différend régional sur le Sahara marocain



Le Conseil de sécurité des Nations unies a décidé, vendredi, de proroger pour une année le mandat de la MINURSO, tout en consacrant, une fois de plus, la prééminence de l'initiative marocaine d'autonomie pour résoudre le conflit artificiel autour du Sahara marocain.

Le Conseil de sécurité "décide de proroger le mandat de la MINURSO jusqu'au 31 octobre 2021", lit-on dans le texte de la résolution 2548 présentée par les Etats-Unis et adoptée par une procédure écrite des quinze membres du Conseil en raison de l'annulation des réunions présentes au siège de l'ONU due à la découverte de cas de Covid-19.

Dans cette nouvelle résolution, l'instance exécutive des Nations unies a conforté, pour la quatorzième année de suite, la prééminence de l'initiative d'autonomie, présentée par le Royaume le 11 avril 2007, en se félicitant des efforts "sérieux et crédibles" du Maroc, incarnés par l'initiative d'autonomie.

De même, la résolution consacre, à nouveau, l'Algérie en tant que partie principale au différend régional sur le Sahara marocain, tout en soulignant la nécessité de "parvenir à une solution politique réaliste, pragmatique et durable" à la question du Sahara "qui repose sur le compromis".

Ainsi, tout en appelant à la nomina-

tion d'un nouvel Envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU pour le Sahara, le Conseil de sécurité a réaffirmé la consécration du processus des tables-rondes et encouragé "la reprise des concertations entre le prochain Envoyé personnel" et les parties prenantes à ce différend régional, à savoir le Maroc, l'Algérie, la Mauritanie et le Polisario.

Dans ce sens, l'instance exécutive des Nations unies souligne l'importance que les parties s'engagent à nouveau à faire avancer le processus politique sous les auspices du Secrétaire général de l'ONU, tout en affirmant qu'il est "indispensable que les parties fassent preuve de réalisme et d'un esprit de compromis pour aller de l'avant".

Le Conseil appelle également à tenir compte "des efforts déployés depuis 2006 et des faits nouveaux survenus depuis, en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable".

La résolution appelle aussi à faire montre de volonté politique et à travailler dans une atmosphère propice au dialogue, assurant ainsi la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité depuis 2007, qui est l'année de la présentation par le Maroc de son initiative d'autonomie.

Le Conseil de sécurité reconnaît, à cet égard, que "la concrétisation d'une

solution politique à ce différend de longue date et le renforcement de la coopération entre les Etats membres de l'Union du Maghreb arabe contribueraient à la stabilité et à la sécurité, induisant à son tour à la création d'emplois, de croissance et d'opportunités pour l'ensemble des peuples de la région du Sahel".

Le Conseil a également réitéré ses félicitations pour le rôle des commissions régionales du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) à Laâyoune et Dakhla, et l'interaction du Maroc avec les mécanismes du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies.

Il fait état, par ailleurs, de sa "vive préoccupation des souffrances persistantes" endurées par les populations des camps de Tindouf, en Algérie.

Le Secrétaire général de l'ONU a, dans son dernier rapport au Conseil de sécurité sur le Sahara marocain, épinglé, une nouvelle fois, les dirigeants du "Polisario" pour les violations graves et systématiques des droits de l'Homme dans les camps de Tindouf.

Il a, ainsi, énuméré, les nombreux rapports reçus par le Haut-commissariat aux droits de l'Homme (HCDH), concernant le recours massif et à grande échelle, par le Polisario, aux "harcèlements, arrestations et mauvais traitements de blogueurs, de médecins

et d'infirmières" dans les camps de Tindouf.

Le rapport précise que ces violations graves se sont multipliées ces derniers mois contre tous ceux "engagés dans la documentation des cas de Covid-19 dans les camps de Tindouf". Cette nouvelle vague de répression exercée par le Polisario n'est qu'un exemple récent des violations massives et continues par ce groupe armé séparatiste, pour faire taire les voix des dissidents, blogueurs, journalistes, activistes et toute personne qui contredit le despotisme de ses dirigeants.

Par ailleurs, la résolution du Conseil de sécurité a réitéré la demande de l'instance exécutive de l'ONU quant à l'enregistrement et au recensement des populations des camps de Tindouf, en soulignant "qu'il convient de déployer des efforts à ce sujet". L'enregistrement est, en effet, une exigence humanitaire et statutaire et une responsabilité conventionnelle du pays hôte, l'Algérie, qui refuse cet enregistrement depuis plus de quatre décennies.

Il est également une condition sine qua non pour protéger les droits des populations séquestrées dans les camps de Tindouf et mettre fin au détournement systématique et à grande échelle des aides humanitaires par les dirigeants du Polisario et les responsables locaux.

Les Etats-Unis réaffirment que le Plan d'autonomie est sérieux, crédible et réaliste

Les Etats-Unis ont réaffirmé, vendredi suite à l'adoption de la résolution 2548 du Conseil de sécurité de l'ONU sur le Sahara marocain, que l'initiative marocaine d'autonomie est "sérieuse, crédible et réaliste" pour le règlement de ce différend régional.

"Nous considérons le plan marocain d'autonomie comme sérieux, crédible et réaliste, et il représente une approche potentielle pour satisfaire les aspirations" de la population du Sahara pour gérer ses affaires locales "dans la paix et la dignité", a souligné la délégation américaine à l'ONU dans son explication de vote sur cette résolution.

Les Etats-Unis ont également réitéré leur appel aux parties concernées par ce différend régional à "démontrer leur attachement à une solution politique réaliste, pragmatique et durable, basée sur le compromis, en reprenant les négociations sans conditions préalables et de bonne foi", soulignant que "les positions pré-établies ne doivent pas faire obstacle au progrès" du processus politique mené sous les auspices exclusifs des Nations unies.

La délégation américaine a également émis l'espoir que "l'ensemble des parties respecteront leurs obligations au titre du cessez-le-feu, coopéreront



pleinement avec la MINURSO et s'abstiendront de toute action qui pourrait déstabiliser la situation ou menacer le processus onusien".

"Nous appelons toutes les parties à faire preuve de retenue, en particulier à la lumière des récents événements à El Guerguerat - qui constituent une menace pour la paix et la stabilité dans la région - et de

l'augmentation générale des violations soulignées dans le dernier rapport du Secrétaire général" de l'ONU, a souligné la délégation américaine, en allusion directe aux provocations et aux violations commises par le Polisario et ses milices dans la zone tampon d'El Guerguerat et à l'Est du dispositif de défense au Sahara marocain. Et d'avertir à cet égard que "des

changements unilatéraux du statu quo sur le terrain ne nous aideront pas à parvenir à une solution durable et pacifique" à ce différend régional.

Dans sa résolution 2548, le Conseil de sécurité a décidé de proroger pour une année le mandat de la MINURSO, tout en consacrant, une fois de plus, la prééminence de l'initiative marocaine d'autonomie pour

résoudre le conflit artificiel autour du Sahara marocain.

Dans ce texte, l'instance exécutive des Nations unies a conforté, pour la quatorzième année de suite, la prééminence de l'initiative d'autonomie, présentée par le Royaume le 11 avril 2007, en se félicitant des efforts "sérieux et crédibles" du Maroc, incarnés par l'initiative d'autonomie.

La France appelle à ne pas entraver le trafic commercial et civil à El Guerguerat



La France a exprimé, vendredi, son inquiétude vis-à-vis de "la situation de blocage en cours" provoquée par le Polisario et ses milices dans la zone tampon d'El Guerguerat, avertissant qu'une telle situation est susceptible de

créer "des tensions de nature à porter atteinte au processus politique" visant à aboutir à une solution définitive au différend régional sur le Sahara marocain.

"La France s'inquiète (...) de la situation de blocage en cours dans la zone tampon

d'El Guerguerat, qui est susceptible de créer des tensions de nature à porter atteinte au processus politique", a souligné l'ambassadeur représentant permanent de la France à l'ONU, dans son explication de vote sur la résolution 2548 sur le Sahara marocain, adoptée vendredi par le Conseil de sécurité.

"Nous apportons notre plein soutien à la déclaration du porte-parole du Secrétaire général appelant les parties à la retenue, afin d'éviter toute escalade, notamment à El Guerguerat. Nous appuyons également son appel à ne pas entraver le trafic commercial et civil et à ne pas changer le statu quo de la zone tampon. La France apporte son appui aux efforts de la MINURSO à cet égard", a affirmé Nicolas De Rivière.

L'ambassadeur a également réitéré "la préoccupation" de la France à l'égard de "la hausse des violations attestée dans le dernier rapport du Secrétaire général des Nations unies", en allusion directe aux provocations et aux violations par le Polisario des accords militaires au Sahara qui

se comptent par milliers, selon le dernier rapport du chef de l'ONU. Le diplomate a également appelé à la pleine mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu.

"Nous réitérons, parallèlement, notre plein appui à la MINURSO, qui joue un rôle essentiel pour assurer le respect du cessez-le-feu et constitue un facteur clé pour assurer la stabilité de la zone. Elle contribue également à créer les conditions favorables à la reprise du processus politique", a ajouté M. De Rivière.

Evoquant ce processus politique, l'ambassadeur français a réitéré la position de son pays qui "considère que le Plan d'autonomie marocain de 2007 constitue une base sérieuse et crédible de discussions en vue de la reprise du dialogue".

À cet égard, il a rappelé le plein soutien de la France aux efforts du Secrétaire général de l'ONU en faveur d'une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable" à la question du Sahara, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité.

Nasser Bourita : *La résolution 2548 se décline en un message de clarté, de fermeté et de constance*



La résolution 2548, adoptée par le Conseil de sécurité le 30 octobre 2020 et relative à la question du Sahara marocain, se décline en un triple message : un message de clarté, de fermeté et de constance, a indiqué, samedi, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

Un message de clarté d'abord dans la définition des véritables parties dans ce différend régional, en pointant expressément le rôle de l'Algérie, citée pas moins de 5 fois, alors que ce pays n'était pas du tout évoqué dans les résolutions antérieures à 2017, a souligné le ministre dans une déclaration relative à l'adoption de la résolution 2548 du Conseil de sécurité.

Le Conseil appelle, donc, l'Algérie à assumer un rôle à la hauteur de son implication politique, diplomatique, militaire et humanitaire dans ce différend régional, a-t-il affirmé, soulignant qu'"aucun processus politique n'est envisageable sans l'implication effective et constructive de ce pays".

"Clarté ensuite dans l'identification de la finalité du processus politique", a ajouté Nasser Bourita, relevant que la résolution ne laisse aucun doute sur l'engagement du Conseil de sécurité pour "une solution politique réaliste, pragmatique et durable ... qui repose sur le compromis".

"C'est là la façon du Conseil de sécurité de réitérer son engagement pour une

solution politique et d'écarter définitivement toutes les options inapplicables", a-t-il relevé, notant que "la résolution implique clairement que toute solution qui n'est pas pragmatique, n'est pas réaliste ni réalisable est donc à écarter".

Nasser Bourita a également insisté sur la clarté dans le cheminement du processus politique, à travers les tables rondes qui doivent voir la participation de l'ensemble des parties concernées, et notamment l'Algérie.

En effet, a affirmé le ministre, la résolution ne contient aucune référence au référendum, alors qu'elle se réfère à 6 reprises à la solution politique, notant que "ceux qui continuent à évoquer l'option référendaire s'inscrivent hors de la résolution onusienne, qui incarne à la fois la légalité internationale et exprime la volonté de la communauté internationale".

Quant au message de la fermeté, Nasser Bourita a précisé qu'il concerne d'abord la question du recensement des populations séquestrées dans les camps de Tindouf, le Conseil de sécurité soulignant, ainsi, la responsabilité humanitaire de l'Algérie, qui est dans le devoir de se conformer à ses obligations internationales.

La résolution demande à l'Algérie, "à nouveau, que l'enregistrement des réfugiés dans les camps de Tindouf soit envisagé", a-t-il fait observer.

Il s'agit également de la fermeté concernant la question du recensement

des populations séquestrées dans les camps de Tindouf, et de la fermeté sur le respect du cessez-le-feu et l'arrêt des actes de provocation et de déstabilisation.

Dans la résolution 2548, le Conseil de sécurité rejoint le rapport du Secrétaire général dans l'inquiétude face aux violations récurrentes de l'Accord militaire et à la menace réelle sur le cessez-le-feu, a rappelé le ministre, ajoutant qu'en effet, le SG avait rapporté au Conseil de sécurité 53 violations par les milices du "polisario", et relevé que les termes de l'Accord militaire n°1 étaient sensiblement moins respectés par le Polisario.

Le Secrétaire général a, ainsi, constaté "une érosion" de la collaboration avec la MINURSO, a poursuivi le ministre, relevant que le Conseil de sécurité avait, dès sa résolution 2414 de 2018, demandé au Polisario d'exécuter "son retrait immédiat" de la zone tampon de Guegarate, et "de s'abstenir de se livrer à de tels actes déstabilisateurs", qui pourraient compromettre le processus politique.

Concernant le message de constance, le ministre a insisté sur la constance dans la préservation des acquis du Maroc, notamment l'initiative marocaine d'autonomie comme base de toute solution politique, et les paramètres de réalisme, de pragmatisme et de compromis, qui caractérisent l'initiative marocaine.

Il a, à cet égard, souligné que plu-

sieurs pays, notamment membres permanents du Conseil de sécurité, ont d'ailleurs réitéré, à l'occasion de cette résolution, leur appui à l'initiative marocaine.

Il s'agit aussi de la constance dans la préservation des acquis du Maroc, notamment la constance dans la définition du mandat de la MINURSO, a-t-il poursuivi, expliquant que le Conseil de sécurité confirme que ce mandat se limite à l'observation stricte du respect du cessez-le-feu et qu'il n'a pas cédé à la logique de chantage politique, de banditisme et de harcèlement du secrétariat de l'ONU, qui poussait pour la modification des missions de la MINURSO.

La résolution confirme définitivement le mandat de la MINURSO dont la présence n'est nullement liée à un hypothétique référendum, option écartée par le Conseil de sécurité, a conclu Nasser Bourita.

A l'approche de la célébration de l'anniversaire de la glorieuse Marche Verte, la résolution 2548 du Conseil de sécurité vient conforter la démarche du Maroc qui s'appuie sur la légalité internationale, la volonté de la population, la réalité sur le terrain, la poursuite de la dynamique de développement, et les reconnaissances de plus en plus accrues de la communauté internationale, comme en témoigne la multiplication des ouvertures de consulats généraux dans les provinces du Sud.

Moustafa Ould Mohamed Mahmoud

La pagaille semée à El Guerguerat est une manière pour le Polisario d'exporter sa crise interne

Moustafa Ould Mohamed Mahmoud est un journaliste, écrivain et analyste politique mauritanien. Il suit de très près et depuis le premier jour la situation à Guerguerat. Il en fait la lecture suivante : «La décision des groupes affiliés au front séparatiste du Polisario de saboter la route bitumée du passage reliant le Maroc à la Mauritanie au point dit El Guerguerat est un acte barbare. Le Polisario à travers cet agissement sauvage vise à faire d'une pierre deux coups. Il y a la situation dans les camps de Tindouf qui ne cesse de se dégrader jour après jour. Certains parmi les revenants de ces camps ont évoqué la médiocrité des services sanitaires et la pénurie de la plupart des denrées alimentaires et des produits de première nécessité.

Les populations des camps, surtout les jeunes, vivent dans la frustration et n'ont aucune perspective d'avenir. Il s'est avéré avec le temps que les promesses incessantes et répétées de la naissance d'une prétendue république, ne sont que des chimères qui disparaissent peu à peu des discours des chefs et ne suscitent plus ni ferveur ni engouement. Les

mensonges répétés les éloignent davantage des populations auxquelles ils n'ont plus rien à donner ou à dire.

Certains des évadés des camps ont confirmé que quand les jeunes des camps regardent les chaînes de télévision et remarquent le degré de développement atteint par les provinces marocaines du Sud et la quiétude, la sécurité et l'opulence dont jouissent leurs habitants, ils sont encore plus frustrés et organisent des manifestations spontanées opprimées par les milices du Polisario qui leur interdisent de quitter le cercle défini par elles et malheur à celui qui penserait à violer cette interdiction.

Mais la direction du Polisario au lieu de permettre à cette jeunesse de s'exprimer librement a décidé d'exporter la crise interne et de fermer le passage d'El Guerguerat.

Le deuxième objectif visé par la tentative de fermeture de ce passage consiste à priver le Maroc de sa porte officielle vers le continent noir tout en créant un climat d'instabilité dans la région au grand bonheur des trafiquants et des organisations terroristes. Tout cela en narguant et en provoquant les soldats marocains et



onusiens cantonnés le long de la frontière dont la moindre réaction serait la goutte qui ferait déborder le vase d'un Polisario dont le doigt est déjà sur la gâchette.

Revanchar, ce dernier cherche, à travers la fermeture du passage d'El Guerguerat, à affamer les pays africains qui, par leur soutien à la cause marocaine, ont fait subir aux prétendus diplomates séparatistes une succession d'échecs sur le

plan international. Echecs que l'ouverture prochaine du premier consulat arabe ne fera qu'accroître.

En effet, les Emirats arabes unis ont annoncé leur intention d'ouvrir leur consulat à Laâyoune dans les prochains jours. Ouverture que le porte-parole du Secrétaire général de l'ONU n'a pas voulu commenter, jeudi dernier, lors de son point de presse quotidien et qui était perçue comme une

douche froide par Brahim Ghali, ses compagnons et le président algérien.

A noter que si l'Emirat de Qatar n'a pas encore franchi le pas de l'ouverture d'une représentation dans les provinces du Sud, il n'en demeure pas moins qu'il ne cesse de réitérer son soutien à la marocanité du Sahara et à l'initiative d'autonomie comme base à toute solution réaliste à ce différend régional.

Ahmadou El-Katab

Le Mouvement Sahraoui pour la Paix se félicite de la résolution du Conseil de sécurité prorogeant le mandat de la MINURSO



Commentant la résolution onusienne prorogeant le mandat de la MINURSO, la direction du Mouvement Sahraoui pour la Paix (MSP) a exprimé, dans un communi-

qué, son soulagement devant cette résolution reconduisant, pour un an, le mandat de la MINURSO, soulignant la nécessité de préserver le cessez-le-feu comme un début crédible menant à

une solution finale négociée du conflit artificiel.

Dans sa déclaration, le mouvement a salué la volonté de la communauté internationale de préserver la

paix et la sécurité dans la région et exprimé sa satisfaction de la poursuite des efforts du Conseil de sécurité des Nations unies en vue de trouver une solution politique pacifique et concertée pour mettre fin au conflit existant, malgré le fait qu'aucun progrès notable n'a été enregistré dans le processus politique.

Sur un plan connexe, le mouvement a appelé les parties à répondre à l'appel du Conseil de sécurité visant à faire preuve de plus de retenue et de maintenir la stabilité en vue de créer un climat propice au succès du processus politique, exprimant sa pleine volonté de contribuer sérieusement aux efforts consentis.

A.E.K.

Le Royaume dénonce l'attaque perpétrée à Nice

Le Maroc a dénoncé l'attaque perpétrée jeudi à Nice (France) et exprimé sa solidarité et sa compassion aux victimes et à leurs familles, indique le ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger.

Le Royaume a appelé à dépasser le contexte délétère et le climat tendu autour de la religion et invite les différentes parties à faire preuve de modération, de sagesse et de respect de l'altérité, précise le ministère dans un communiqué.



Une nouvelle génération de titres de séjour

La Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) a entamé le lancement de la nouvelle génération des titres de séjour des étrangers résidant au Maroc, et ce dans le cadre de ses efforts visant à renforcer la sécurité des documents d'identité.

Il s'agit aussi, selon un communiqué de la DGSN vendredi, de simplifier les services fournis à l'ensemble des usagers et d'être au diapason des mesures adoptées en matière de numérisation de l'administration.

Le Maroc membre du Groupe consultatif du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires



Le Royaume du Maroc a été désigné par le Secrétaire général des Nations unies en la personne de l'ambassadeur Mohammed Methqal, directeur général de l'Agence marocaine de coopération internationale, en tant que membre du Groupe consultatif du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires.

C'est la première fois que le Maroc sera représenté au sein de cet organe composé de 18 experts ayant pour mission de fournir au Secrétaire général des conseils et des orientations stratégiques sur l'utilisation et l'impact du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (CERF), indique vendredi un communiqué du ministère des Affaires

étrangères, de la Coopération africaine, et des Marocains résidant à l'étranger.

Établi par l'Assemblée générale des Nations unies en 2006, le CERF est un fonds humanitaire de secours destiné à soutenir les organisations humanitaires pour apporter rapidement aide et assistance aux victimes de catastrophes naturelles, de conflits armés et autres situations d'urgence complexe.

C'est un nouveau signe de reconnaissance et d'hommage à l'action et à l'engagement sincère et infaillible du Royaume du Maroc, sous la vision solidaire et humaniste de Sa Majesté le Roi Mohammed VI en faveur de l'assistance humanitaire aux populations les plus vulnérables, dans les quatre

continents, relève la même source, notant que cet engagement constant s'est récemment matérialisé à travers des actions humanitaires concrètes et à fort impact, telles que la livraison, sur Hautes instructions Royales, d'équipements médicaux et de médicaments essentiels à vingt-deux pays africains dans le contexte de la pandémie de Covid-19, ou encore le déploiement d'un hôpital militaire de campagne à Beyrouth dans le sillage de l'explosion qui a dévasté la capitale libanaise le 10 août 2020.

Cette nouvelle nomination vient également s'ajouter aux autres marques de confiance dont bénéficient sur la scène internationale les experts et les compétences marocaines reconnues dans divers domaines

dont celui des interventions humanitaires et leur gestion.

Fort de sa solide expérience dans le domaine du conseil en stratégie et en management, l'ambassadeur Mohamed Methqal a pu développer, depuis sa nomination en 2016 par Sa Majesté le Roi Mohammed VI en tant que directeur général de l'Agence marocaine de coopération internationale, une forte expertise dans la gestion de la coopération Sud-Sud et de l'action humanitaire, qui figurent parmi les piliers majeurs de la politique étrangère du Royaume du Maroc, poursuit le communiqué.

Mohamed Methqal coordonne les projets à l'international du Royaume en matière de coopération technique et de renforcement des capacités, de l'assistance technique dans la réalisation des projets de développement humain et de déploiement d'actions humanitaires internationales couvrant une dizaine de pays en moyenne chaque année, conclut le ministère.

La régularisation de la situation des infirmiers, prochainement soumise au Conseil de gouvernement

Le décret relatif à la régularisation de la situation des infirmiers diplômés de l'Etat sera soumis prochainement au Conseil de gouvernement, a affirmé le ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration, Mohamed Benchaâbou.

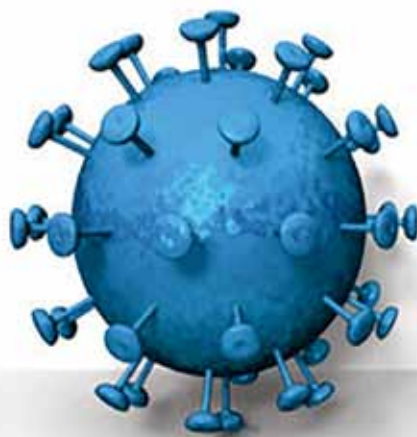
"Le décret relatif à la régularisation de la situation des infirmiers diplômés de l'Etat et titulaires de diplômes Bac+2 a été signé le 26 août 2020 et sera présenté au Conseil de gouvernement dans les prochains délais", a-t-il indiqué mercredi à Rabat en réponse aux interventions des membres de la Commission des finances et du développement économique à la Chambre des représentants, lors de la discussion générale du projet de loi de Finances (PLF-2021).

Le ministère de l'Economie et des Finances "n'est pas un réfrigérateur pour les décrets financiers", a-t-il martelé, précisant qu'"aucun décret sur la régularisation de la situation financière des fonctionnaires de l'Etat n'est à l'examen actuellement".

Horizons

Réflexion sur la gestion politique de l'incertitude

La grande question posée par la crise du Covid-19



Par ses nombreuses formes, la crise sanitaire du covid-19 est en train de présenter un problème politique épineux. Ce problème émane de plusieurs aspects à savoir de nombreux types d'incertitude, des problèmes liés à l'instantanéité; la limitation des données au manque de consensus parmi les experts; et aux différents niveaux de confiance dans le gouvernement, comme le savoir-faire technique, le soutien politique pour certains types d'interventions et bien d'autres aspects.

Aussi, il faut dire que la pandémie Covid-19 est connue surtout pour son caractère nouveau dont le monde n'a jamais vécu auparavant. Autrement dit, bien qu'il y ait eu d'autres crises pandémiques similaires à grande échelle et à évolution rapide dans le passé, il convient de dire avec certitude que les processus de définition des sources et d'articulation des solutions autour de l'émergence du Covid-19 sont uniques vu que de nombreux aspects de ce virus particulier étaient inconnus.

L'aspect de la nouveauté de ce virus veut dire que la nature des réponses en termes de politiques publiques au sujet du Covid-19 était non seulement inconnue mais également contestée et hautement incertaine, plus que dans de nombreuses crises telles que les inondations, les grandes pollutions marines ou les épidémies plus connues comme le choléra, où le fonctionnement normalisé et standardisé des bonnes pratiques issues des expériences passées existe et est bien connu.

Malgré que la crise du Covid-19 est un cas extrême, les Etats agissent souvent face à l'incertitude et c'est l'ampleur de l'ambiguïté autour de l'impact et des effets du coronavirus qui est ici importante. En d'autres termes, soient l'étendue et le degré d'incertitude, les Etats devront agir ou non, puis assumer les conséquences de leurs actions ou inactions. En plus, les sociétés ont le devoir d'accepter de porter une partie du risque associé à toute action ou inaction émise en raison des difficultés ou du coût et du temps énormes généralement nécessaires pour éliminer les incertitudes. Cependant, le degré d'acceptation du risque est relatif, car il est facile quand il s'agit de vaincre une maladie virulente ou de reloger des

victimes des inondations, mais il faudra dire que les Etats et les sociétés diffèrent dans le niveau de risque qu'ils peuvent accepter et dans la manière dont les sociétés réagissent aux erreurs ou aux réactions excessives et insuffisantes des Etats aux crises.

Le niveau élevé d'incertitude et les déclarations parfois contradictoires des différents experts à cause de la nature nouvelle de la maladie Covid-19 ont eu comme impact, plus de discrétion dans les réponses politiques et officielles aux avis d'experts en la matière, comme ce serait le cas pour les crises plus cadrées et connues.

Au Maroc, comme d'autres pays, lors de la crise du virus de la grippe A (H1N1) par exemple, la discussion et le débat politique ont été encadrés en termes de sécurité nationale et le risque de contagion de masse a été évité. Cependant, dans le cas actuel du Covid-19, le cadrage des réponses et des réactions liées à l'action et à l'inaction de l'Etat s'est déroulé autour du développement et de l'utilisation de modèles épidémiologiques développés par des experts et des organismes internationaux en vue de clarifier et de quantifier les risques sur la base d'analogies avec les épidémies et infections passées, et via la comparaison des prévisions et estimations précoces avec les statistiques sanitaires officielles des taux réels d'incidence de la maladie, d'hospitalisation et de décès.

Ce processus de cadrage a été aggravé par des difficultés concernant la nécessité de différencier les dimensions naturelles de la pandémie empiriquement vérifiables de celles construites socialement et psychologiquement autour d'un problème de santé survenant dans un système de santé public existant. En effet, il s'est avéré très difficile de recueillir des preuves empiriques sur les effets des maladies en raison à la fois de la manière dont les statistiques de santé publique sont conservées et de la manière dont les modèles épidémiologiques et autres sont construits et interprétés.

Au début de l'apparition de la pandémie, certains aspects de la maladie ont fait l'objet d'un accord considérable. Mais, la perception publique de la menace de la maladie et les efforts du gouvernement pour la contrer ont été affectés et perturbés. Ainsi,

en se référant à ce que l'on savait dès l'apparition de la maladie, il a été convenu, par exemple, dès le début par toutes les parties concernées que la sensibilité naturelle des humains à l'infection était plus ou moins identique partout. Cela veut dire que tous les modèles et déclarations des officiels et des experts convenaient que personne n'était immunisé naturellement, qu'il n'y avait pas de vaccin immédiatement disponible, et qu'aucun protocole thérapeutique efficace n'existait pour la prise en charge des malades. En conséquence, dans une certaine mesure au moins, les éléments de base de l'identification du cadrage problématique du Covid-19 ont été déterminés par l'espoir que, partout dans le monde, des populations identiques dans des situations identiques et infectées de manière identique subiraient des résultats plus ou moins identiques.

À partir de cette situation, le fait de se mettre d'accord sur la nature de la maladie et ses impacts est important pour évaluer les réponses de l'Etat à la crise. D'une part, ces connaissances fournissent une base de référence par rapport à laquelle le comportement des citoyens, des politiciens, des bureaucrates et des organisations de la société civile peut être évalué, car le fait de ne pas accepter ou reconnaître ces faits est un signe révélateur de la mesure dans laquelle la prise de décision et l'élaboration des politiques publiques étaient moins guidées par les préoccupations des citoyennes et citoyens et des connaissances en matière de santé que par d'autres facteurs. D'autre part, dans le cas d'une sensibilité épidémiologique et biologique égale, les variations entre les pays des taux d'infection, de guérison et de mortalité peuvent être considérées comme le résultat de différences non pas géographiques et naturelles mais plutôt au construit social de la maladie.

Le construit social peut signifier, entre autres, les comorbidités liées au mode de vie et à l'alimentation dont la survenue varie selon les pays; la nature des niveaux existants d'interactions sociales qui varient également selon les zones concernées et affectent les taux de transmission interpersonnelle; les facteurs environnementaux tels que les différents niveaux de pollution qui affectent également la respiration et diffèrent selon

les pays; ainsi que les différences dans la capacité d'un gouvernement ou d'une société à freiner la propagation de la maladie grâce à l'utilisation d'interventions non pharmaceutiques, comme sa capacité à retracer et à isoler les personnes infectées et les porteurs de la maladie. Le seul phénomène naturel susceptible d'affecter la gravité de l'infection et le rétablissement de la maladie est la structure démographique de la société, en particulier la part de la population âgée qui s'est avérée particulièrement vulnérable à la maladie.

D'une autre manière, et théoriquement, dans une situation du monde réel sans restriction sur les interactions sociales et donc des rassemblements plus fréquents d'individus infectés et non infectés, sans traitements, ni vaccins, le nombre de mortalité serait très élevé dans un laps de temps très court. Ces chiffres diminueraient sûrement si une vaccination et des traitements médicamenteux efficaces étaient trouvés ou si une exposition antérieure fournissait un certain niveau d'immunité à la réexposition.

En réalité et en conclusion, ces hypothèses étaient très incertaines et improbables et la plupart des gouvernements, sinon tous, ont réalisé que certaines décisions politiques étaient nécessaires. Elles concernaient à la fois la prévention de nombreux décès prématurés dus à la maladie elle-même et aussi éviter de surcharger les hôpitaux et les unités de soins intensifs avec des patients affectés, ce qui entraînerait à son tour des décès parmi les personnes touchées par des maladies autres que la Covid-19.

Ces possibilités ont conduit dans de nombreux pays à appeler à une action publique pour « aplatir la courbe » ou réduire la croissance exponentielle de la maladie par tous les moyens possibles, même si cela aurait conséquences sociales et économiques difficiles.



Par Mohammed Anouar El Hazziti
Lauréat de l'Institut supérieur de l'administration

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

À L'ŒIL	RÉTIF	AFFRONT TITANE	FURIEUX	EMBUSQUÉ	UN AMOUR DE FREUD	AJOURNAIT	NÉGATIF	VACILLE
À L'ENVERS: VERSIFIÉ			EN ARGOT VILLE D'ITALIE			ABASOURDI		
COBALT INSTRUMENT DE MUSIQUE		SOLENNEL				SONGECREUX	GRANDE ÉCOLE	
LETTRES D'ALFRED		AUTEUR INCONNU		LIBÉRER	À L'ENVERS: SUPERBE			
SECRÈTE								
FIN DE PARTIE		FRAUDE			ENLEVA			PLACÉE
EN ATTENTE MÉTAL		CUIT	FEMME FATALE PRONOM			NATO	DE BAS EN HAUT: NON RUSSE	
		HEURES SOMBRES			GRECQUE			
INFONDÉ		RAPPORTE BEAUCOUP CUBE		MOUVEMENTS SECRET				
			EN ACTIVITÉ		ENVELOPPE D'UN OREILLER			
ISSUE DE LA TERRE								

Solution mots flechés d'hier

BÂFRE	COFFRE	CLONES	SECRET	B	BOULME UN PÊCHÉ BÉNÉDICTION	PAUVRE	P	LETTRES DE RADIATION	PAIRE FÊTE	N	FEUILLE VOLANTER
F	E	S	T	I	N	LANGUE VERTE	A	R	G	O	T
MOUTON	M	O	U	C	H	A	R	D	S	YMBOLISME DU CHRONISME	CR
FRAGMENT DE BIOPSIE	P	S	CARDINAUX	H	RÈGLE PLATE LIQUIDE	POSSÉSSIF	M	A	VOYELLES PLAT DE TERRE	E	A
UN CROISSANT SAURIRE	R	I	S	E	T	T	E	CENTRE CONFÈRE	A	R	C
R	I	E	N	E	FLÛCHE-LÉGÈRE	EU	FIN DE VERRE FROGLER	I	R	CHAT BELLIQUEUX	T
NIR DE NIB NAZI	S	S	BOISSON	E	ROULE FRINGUES	E	F	F	E	T	S
EMBALLLEMENT	O	LETTRES DE TÂCHE	T	C	BOUT À BOUT	ENVÉE	L	ENZYMES	SUITE	O	DE BAS EN HAUT: FINE
E	N	T	H	O	U	S	I	A	S	M	E
TYPE	N	INFRACTION VIN	E	N	T	O	R	S	E	F	ILS DÉPOLLON
M	E	C	ANNONCE SUITE	O	SEMI-FRÈRE	U	T	E	R	I	N
INCERTITUDE	R	E	M	E	L	E	R	E	L	E	I
D	O	U	T	E	FLÂNETE	E	R	R	E	N	T

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâidi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumein Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab
(Laâyoune)
Abdelali khallad
(Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouyaa

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
Liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE
130 / 64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORizontalement

- 1- Précédente
- 2- Décéder - Sous le soc
- 3- Deux fois savant - Elliptique - Règle
- 4- See - Etat d'Europe
- 5- Vigueur - Installé
- 6- Vrai - Eau russe
- 7- Salut romain - Pas lerch - L'Union
- 8- Logées
- 9- Embourbé - Précis
- 10- Royaume d'Asie - Pari

VERTICALEMENT

- 1- Corps représentatifs
- 2- Sombre - Arrivé
- 3- Caché - Ebriété
- 4- L'éc - Héros de Corneille (Le ...)
- 5- Berge - Lu lettre à lettre
- 6- Courroux - Poinçon de cordonnier
- 7- Possessif - Du, dans un sens
- 8- Coutumes - Egalité - Plat
- 9- Rémunérées
- 10- Lames - Intente

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	C	E	L	E	R	I	F	E	R	E
2	E	T	A	G	E	R	E	S		V
3	N	I		R	I		U	S	E	E
4	T	R	I	A	N	G	L	E	S	
5	R	E	S	T	E	R	E	N	T	
6	I		O	I	S	E		T	H	E
7	F	I		G		S	C	I	E	E
8	U	R	I	N	A		R	E	T	S
9	G	A	V	A	I	S		L	E	T
10	E	S	E		R	O	U	S	S	I

Grilles de sudoku

Facile

		5	9	8		4	1	
		3	1	5				
	2			7	3	6		
8							5	
7		4	2	6	5	9		8
	5							2
		1	6	2			4	
				9	8	5		
8	7		1	4	3			

Moyen

8		7		3				9
5				8	9			
	6							
		9		2		3		
6	1	2		9		4	8	7
		8		1		6		
							2	
			1	6				3
2			4		5			6

Difficile

						4		9
				1	8		2	
6	7						5	
9		3	4	5	6	8		
		7	3	8	9	2		6
	1						9	2
	9		6	3				
2		5						

Expert

2			1		6	9		
	6							2
			4	8				5
	3							7
		8		1		4		
5								1
	9			4	1			
3								9
		6	8		5			4

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

1	8	5	7	9	6	3	2	4
9	3	4	5	2	8	6	1	7
7	6	2	4	3	1	8	5	9
8	1	7	6	5	9	2	4	3
2	9	3	1	4	7	5	8	6
5	4	6	2	8	3	9	7	1
6	5	8	9	7	4	1	3	2
4	2	1	3	6	5	7	9	8
3	7	9	8	1	2	4	6	5

Moyen

1	4	9	2	7	8	6	3	5
3	8	5	4	1	6	9	2	7
7	2	6	3	9	5	4	8	1
9	6	7	1	2	4	3	5	8
8	3	2	5	6	7	1	9	4
5	1	4	8	3	9	2	7	6
4	9	3	7	5	1	8	6	2
2	5	1	6	8	3	7	4	9
6	7	8	9	4	2	5	1	3

Difficile

9	4	5	7	6	2	1	3	8
2	7	1	8	3	4	9	6	5
3	8	6	1	9	5	7	4	2
6	2	3	4	7	9	5	8	1
4	1	9	5	8	6	2	7	3
7	5	8	3	2	1	6	9	4
8	9	2	6	1	3	4	5	7
5	6	7	2	4	8	3	1	9
1	3	4	9	5	7	8	2	6

Expert

4	9	1	5	7	6	3	8	2
5	8	2	9	3	1	6	4	7
7	6	3	4	2	8	9	5	1
1	5	7	8	9	4	2	3	6
6	2	4	3	1	7	5	9	8
8	3	9	6	5	2	7	1	4
2	7	5	1	4	3	8	6	9
3	1	8	7	6	9	4	2	5
9	4	6	2	8	5	1	7	3

Economie

La Bourse de Casablanca clôture octobre en forte hausse

La Bourse de Casablanca a terminé le mois d'octobre en forte hausse, ses deux principaux indicateurs, Masi et Madex, prenant respectivement 4,83% et 4,73%.

Ainsi, au terme de ce mois, le Masi, indice global composé de toutes les valeurs de type action, a atteint 10.460,66 points et le Madex, indice compact composé des valeurs cotées au continu, a progressé à 8.508,42 points.

Dans ces conditions, les performances "Year-To-Date" (YTD) de ces deux baromètres se trouvent placées respectivement à -14,06% et -14,22%, rapporte la MAP.

S'agissant des indices internationaux, le FTSE CSE Morocco 15 a gagné 3,88% à 9.390,90 points et le FTSE Morocco All-Liquid a pris 5,22% à 9.040,11 points.

L'indice de référence Environnement, Social et Gouvernance (ESG) "Casablanca ESG 10" a avancé, quant à lui, de 6,97% à 804,92 points.

Sur le plan sectoriel, seuls six secteurs des 24 représentés à la cote casablancaise ont achevé octobre dans le rouge. "Loisirs et hôtels" a chuté de 2,68%, suivi des secteurs "Sociétés de placement immobilier" (-2,63%), "Distribution" (-0,60%) et "Chimie" (-0,54%).

A l'opposé, le secteur "Ingénierie et biens d'équipement industriels" a fini en hausse de 14,27%, "Mines" a pris 11,03% et "Bâtiment et Matériaux de construction" 7,57%.

Parmi les hausses sectorielles au titre du mois d'octobre, figurent également les compartiments des "Banques" (+5,93%), "Logiciels et services informatiques" (+4,74%) et "Agroalimentaire" (+4,50%).

La capitalisation boursière, a dépassé quant à elle, les 542,27 milliards de dirhams (MMDH) et le volume global des échanges s'est établi à plus de 3,55 MMDH.

Les plus fortes hausses ont été réalisées par Delattre Levivier Maroc (+44,94%), Managem (+21,30%), BMCI (+14,01%) et Sonasid (+12,08%).

Les plus fortes baisses ont été accusées par Réalisation mécaniques (-21,15%), Stroc Industrie (-14,74%), Involys (-10,38%) et Résidences Dar Saada (-7,37%).

Itissalat Al-Maghrib, Attijariwafa Bank, BCP et Lafarge Holcim Mar ont été les instruments les plus actifs d'octobre avec des parts respectives de 22,94%, 14,63%, 8,95% et 6,35%.

Le marché de l'immobilier se remet lentement sur pied



La plateforme Mubawab, spécialisée dans les annonces immobilières, passe au peigne fin les tendances du marché immobilier au Maroc dans la 5ème édition de son « Guide de l'immobilier ».

Selon les données fournies par la publication, l'offre du marché immobilier a accusé un recul de 17% sur le neuf et l'ancien durant le troisième trimestre 2020 ; alors que la demande a rebondi de 12% sur ce même rayon soulignant ainsi un potentiel business remarquable.

Il est à noter que le prix moyen du m² des appartements s'est inscrit en baisse de 2,3% au cours du même trimestre pour s'établir à 9700 DHS, a relevé la plateforme qui s'appuie sur des données issues des annonces publiées sur le portail Mubawab.ma durant la période étudiée.

« En ce qui concerne l'ancien, le prix des appartements a augmenté de 2% et celui des villas a baissé de -5%. Pour le neuf, le prix des appartements a reculé de -2% et celui des villas également de -12% », a-t-elle souligné dans sa publication.

La plateforme fait également état dans son guide du maintien de la hausse des prix des appartements anciens dans les villes et de son renforcement depuis la sortie du confinement.

Après analyse des données recueillies, il ressort que les prix n'ont reculé en août 2020 que dans cinq villes à savoir Bouskoura (-3%), Casablanca (-1%), Marrakech

(-10%), Nouaceur (-3%) et Rabat (-2%).

Selon la publication, « ce segment de biens connaît une grande stabilité dans les villes de Tanger, Fès, Agadir, Berrechid, El Jadida, Mohammedia, Témara et Had Soualem, avec une évolution trimestrielle allant de 2 à 4% ».

Mais, à en croire Mubawab, la situation est on ne peut plus différente en ce qui concerne les villas anciennes qui ont été marquées par une chute des prix, sauf dans les villes d'Agadir (2%), Nouaceur (0%) et de Salé (3%), a poursuivi la plateforme précisant que ce segment a subi de grandes variations de prix surtout dans les villes de Fès, Rabat, Bouskoura et Casablanca, avec des évolutions oscillant entre -9% et -10%.

S'agissant des prix des loge-

ments neufs, il ressort des mêmes observations qu'ils n'ont pas fait preuve de vigueur au cours du mois d'août accusant même un recul de 5% au cours des trois derniers mois. Dans son 5ème « Guide de l'immobilier », la plateforme a noté que « la baisse s'est encore une fois faite sentir davantage sur le marché des villas neuves que sur celui des appartements anciens, avec respectivement -12% contre seulement -2%, et ce pour les trois derniers mois.

La même source a, cependant, constaté un accroissement de 8% des niveaux de prix des appartements neufs par rapport à la même période de l'année 2019, attestant ainsi qu'en dépit des fluctuations saisonnières, « la demande se maintient pour ce type de biens, ce qui met une pression sur le prix du marché ».

Selon la plateforme Mubawab, la tendance a retrouvé un cours plutôt normal depuis la baisse drastique de l'offre observée depuis le début de la crise sanitaire et le beau rattrapage du mois de mai.

En effet, le mois d'août a connu une augmentation trimestrielle de 81% de l'offre de logements commence toutefois à ralentir car l'on observe une évolution mensuelle de -17%, ralentissement qui correspond tout à fait à la saisonnalité annuelle que connaît cet indicateur ».

Mais pour Kevin Gormand, CEO et co-fondateur de Mubawab, « nous sommes tout de même 10% au-dessus du niveau de l'offre

de logements par rapport à la même période en 2019, ce qui témoigne d'une reprise assez saine du marché », a-t-il fait savoir soulignant que la demande a connu une hausse trimestrielle de +43%, qui se maintient toujours dans le positif avec une évolution mensuelle de +12%.

Toujours en année glissante, il a indiqué qu'« en termes d'évolution annuelle, nous sommes 27% au-dessus du niveau de l'année précédente à la même période ».

A l'entendre, « cette dernière information sur la demande nous permet d'en déduire un potentiel de croissance très positif », a-t-il conclu.

Comme l'a expliqué la plateforme dans son dernier communiqué, précisons que les observations du « Guide de l'immobilier » de Mubawab correspondent à des logements destinés exclusivement à l'habitation et à la vente, annoncés sur son portail entre mai 2020 et août 2020.

Il est à préciser que les biens à usage commercial, les biens fonciers, les fermes, les riads et les biens pour la location sont exclus.

Soulignons également que « les prix moyens sont calculés par zone géographique (ville ou arrondissement), dans l'ensemble et pour chacun des segments de marché retenus pour les villas et les appartements, neufs et anciens, sur la base des annonces de vente publiées sur Mubawab.ma », indique-t-on.

Alain Bouithy



Ralentissement de l'offre sur le neuf et demande en bonne santé au troisième trimestre

Les opportunités d'investissement dans le domaine aéronautique exposées à des opérateurs polonais

Les opportunités d'investissement dans le domaine aéronautique au Maroc ont été exposées à des opérateurs du secteur, récemment à Varsovie, à l'occasion d'une rencontre avec l'ambassadeur du Royaume en Pologne, Abderrahim Atmoun.

La rencontre a réuni Maciej Rudnicki, président de la société Flyargo et Dariusz Górecki, président de la société Towertech.

Flyargo est spécialisée dans la technologie de fabrication d'hélicoptères ultralégers à multiples usages, y compris dans l'industrie sanitaire et agricole.

Le groupe Towertech, pour sa part, élabore des solutions de gestion de télécommunication et d'énergie.

Selon un communiqué de l'ambassade, cette réunion vise à promouvoir la coopération économique entre la Pologne et le Maroc et à explorer les opportunités d'investissement dans le Royaume.

Les opérateurs polonais ont également manifesté leur intérêt à tirer profit de la position du Maroc, porte d'entrée vers l'Afrique, pour explorer le marché du continent.

Hausse du crédit bancaire en septembre dernier

Le crédit bancaire a affiché une croissance, en glissement annuel, de 5,2% en septembre, après +4,9% durant le mois d'août, selon Bank Al-Maghrib (BAM).

S'agissant du crédit au secteur non financier, il s'est accru de 5,3% en septembre, après 5,7% un mois auparavant, relève BAM dans une note sur ses indicateurs clés des statistiques monétaires de septembre 2020.

L'évolution du crédit au secteur non financier reflète une progression des prêts aux sociétés non financières privées de 7,6% après 8,6% et un accroissement des crédits aux ménages de 2,5%, soit quasiment la même évolution que le mois précédent, précise la même source.

Par objet économique, les crédits de trésorerie alloués au secteur non financier ont enregistré une hausse de 9,7% contre 12,3% et ceux à l'équipement de 3,4% après 3%.

S'agissant des concours immobiliers, ils se sont accrues de 1,6%, soit la même progression annuelle que le mois précédent, fait observer BAM, ajoutant que les crédits à la consommation ont, en revanche, accusé une baisse de 2,1%. En glissement mensuel, le crédit bancaire a enregistré une progression de 1%. Cette évolution recouvre une hausse des crédits immobiliers et des prêts à la consommation respectivement de 0,3% et de 0,2%, ainsi qu'une baisse de 0,3% tant des facilités de trésorerie que des concours à l'équipement.

Appel à mobiliser l'épargne pour relancer l'économie

Célébrée cette année en pleine crise du Covid-19 qui a provoqué un cataclysme économique et social jamais vu et une extrême volatilité des marchés financiers, la Journée mondiale de l'épargne se veut une occasion pour sensibiliser les citoyens et les décideurs de l'importance de l'épargne en tant que levier de croissance, d'inclusion financière, de constitution de patrimoine et surtout en tant que moyen pour les ménages de réduire leur vulnérabilité et de se prémunir contre les aléas de la vie.

Dans le contexte actuel, la question de mobilisation de l'épargne comme source de financement des différents secteurs se pose encore avec plus d'acuité. Plusieurs experts en voient même une exigence pour une sortie de crise rapide et pour relancer l'économie nationale.

"L'épargne populaire constitue un levier important dans le financement de l'investissement et du tissu

économique marocain", a indiqué à la MAP, le consultant en banque et assurance à Paris, Kamal Zine, à l'occasion de la Journée internationale de l'épargne, célébrée le 31 octobre de chaque année.

Les dépôts des citoyens ainsi que les placements dans des produits d'épargne, par exemple, offrent des ressources au secteur financier qu'il transforme en prêts ou en investissements directs dans les capitaux des entreprises, explique M. Zine, notant que ces dépôts peuvent également être utilisés pour dynamiser la croissance à travers la stimulation de la consommation des ménages, surtout lorsqu'elle est orientée vers les produits "Made in Morocco".

Toutefois, la mobilisation de l'épargne populaire est confrontée à plusieurs difficultés, qui ont été accentuées par la crise du Covid-19, souligne l'expert, notant que ces difficultés peuvent entraver sa participation dans l'effort de relance pour plusieurs raisons.

Premièrement, poursuit M. Zine, les ménages marocains épargnent peu. "Selon une étude récente du Haut-commissariat au plan (HCP), seuls 4% des Marocains arrivent à épargner chaque mois. Ce taux devrait baisser en raison de l'impact de l'épidémie sur l'emploi et le pouvoir d'achat", a-t-il soutenu.

Le second point soulevé par l'expert concerne le taux de bancarisation, précisant que ce dernier a connu une forte augmentation durant les 20 dernières années, permettant ainsi à 65% des Marocains d'accéder aux services bancaires.



"Pour autant, plus d'un tiers de la population reste en dehors du circuit bancaire. Ceci est illustré par le poids du secteur informel, qui concerne près de 5 millions de foyers. Cette situation prive l'économie de ressources qui peuvent être employées dans le financement de la croissance et la création d'emploi", a relevé M. Zine.

Ainsi, afin que l'épargne populaire joue son rôle de catalyseur de la relance économique, plusieurs actions peuvent être entreprises, a-t-il indiqué, affirmant que "la mise en place rapide du Registre Social Unifié (RSU) constituera la pierre angulaire dans la stratégie de lutte contre l'activité informelle et contribuera d'une manière efficiente à élargir l'assiette de l'épargne captée.

Le rôle du digital est également axial dans le renforcement de l'inclu-

sion financière et l'amélioration du niveau d'épargne, estime l'expert, ajoutant que l'accompagnement du citoyen par les banques et les associations de microcrédit dans sa démarche d'appropriation des canaux et d'usages digitaux tels que le "mobile money" devient clé pour une relance collectivement réussie.

Pour sa part, Said Amaghdir, directeur associé chez Finance Value Consulting, a indiqué que l'épargne au Maroc affiche une tendance baissière depuis quelques années et s'est même inscrite en dessous du niveau d'investissement, notant que le contexte actuel exige de grands efforts pour accélérer la collecte et la mobilisation de l'épargne.

Il a mis l'accent notamment sur l'importance de développer la culture financière de l'épargne afin de permettre aux gens de savoir com-

ment gérer au mieux leur argent en fonction de leurs objectifs de vie et du contexte économique et financier, appelant à l'organisation d'un salon annuel de l'épargne, qui sera l'occasion d'évaluer le volume d'épargne annuel, de voir quel type d'épargne les Marocains souhaitent avoir et surtout de communiquer autour des différents produits existants sur le marché national.

Il est également question d'innover pour avoir d'autres supports d'épargne et aussi lancer les produits de la finance participative, dont le Takaful et les OPCVM conformes à la Charia, a dit M. Amaghdir, soulignant également la nécessité de développer une stratégie nationale en la matière avec nomination des responsables et définition des indicateurs clés de performance et de suivi.



La Journée internationale de l'épargne a été célébrée samedi 31 octobre

La relance économique doit être basée sur la coopération, la confiance et la complémentarité

La relance économique post-Covid-19 doit être basée sur la coopération, la confiance et la complémentarité, a souligné, vendredi, le président de la Chambre des conseillers, Hakim Benchamach.

Lors d'une rencontre virtuelle, organisée sous le thème "La relance de l'activité économique post-Covid-19", avec les présidents des Parlements centraméricain, andin, de l'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que du Mercosur, M. Benchamach a indiqué que le processus de la relance économique doit être fondé sur la coopération, la confiance et la complémentarité, notant qu'il s'avère difficile pour les pays de réussir un tel processus en s'appuyant seulement sur leurs propres

atouts et capacités.

Chaque pays aurait besoin de grands marchés et de flux d'investissements extérieurs importants ainsi que de systèmes logistiques compétitifs, a poursuivi M. Benchamach lors de cette réunion tenue à l'occasion de la célébration du 41ème anniversaire du Parlement andin, rapporte la MAP.

"A cet effet, la coopération entre nos pays nous permettra tous de bénéficier des grandes capacités communes pour aller de l'avant dans le processus du changement", a-t-il relevé, ajoutant que ceci permettra de consolider les conditions de création d'une "zone de libre-échange entre l'Afrique et

l'Amérique latine" qui ouvrira des horizons commerciaux, économiques et sociaux prometteurs. Cette réunion se tient dans un contexte mondial difficile et exceptionnel à cause des répercussions négatives de la pandémie de Covid-19 aux niveaux économique et social, a-t-il dit, ajoutant que le monde devrait connaître la pire récession économique depuis 90 ans, dans la mesure où l'économie mondiale s'oriente vers une croissance négative, avec un taux de 4,9%.

Ainsi, selon le Fonds monétaire international, la dette publique mondiale va grimper à un niveau record et inédit pour représenter 101,5% du PIB mondial, a ajouté M. Benchamach.

Ces indicateurs, bien qu'ils présentent des défis sans précédent, constituent aussi une occasion de renouveler les modes de pensée et d'accélérer les processus du changement, a-t-il fait remarquer. Par ailleurs, M. Benchamach a appelé les participants à une réflexion collective pour la création "du centre de réflexion parlementaire pour le développement et la prospérité économiques" au Forum parlementaire afro-latino-américain "AFROLAC", pour être un espace de réflexion dans la mise en place d'un cadre de coopération avancé et efficace, constituant une nouvelle feuille de route de la coopération conjointe au bénéfice des pays et des peuples de la région.

Art & culture

Youssef Fadel et Madi Belem en lice pour le Prix de la littérature arabe



« La langue maudite » de l'écrivain marocain Madi Belem et « N'appelle pas, il n'y a personne » de son concitoyen Youssef Fadel sont en lice pour le Prix de la littérature arabe 2020, qui sera annoncé le mardi 3 novembre à Paris.

Créé en 2013 par l'Institut du Monde Arabe (IMA) et la Fondation Jean-Luc Lagardère, le Prix de la littérature arabe est la seule récompense française distinguant la création littéraire arabe. Chaque année, un comité de sélection se penche sur les ouvrages publiés récemment par des maisons d'édition françaises et arabes. Le prix, doté de 10.000 euros, promeut l'oeuvre (roman ou recueil de nouvelles) d'un écrivain ressortissant de la Ligue arabe et auteur d'un ouvrage écrit ou traduit en français.

« La sélection de cette 8e édition met à l'honneur la grande diversité de la littérature arabe, à travers les ro-

mans d'écrivains marocains, syrien, libanais, palestinien et soudanais », souligne l'IMA.

Outre les romans des deux auteurs marocains, cinq autres romans sont retenus dans la sélection officielle de cette année. Il s'agit de « Mauvaises herbes de Dima Abdallah (Liban), « Les Jango » d'Abdelaziz Baraka Sakin (Soudan), traduit de l'arabe par Xavier Luffin, « L'invité des Médecins » de Carole Dagher (Liban), « Une baignoire dans le désert » de Jadd Hilal (Palestine), et « Le dernier Syrien » d'Omar Youssef Souleimane (Syrie). Ces romans ont été sélectionnés par un jury composé d'éminentes personnalités du monde des médias, des arts et de la culture ainsi que de spécialistes du monde arabe. Parmi les membres du jury il y a lieu de citer le peintre et écrivain marocain, Mahi Binebine, lauréat du prix du Roman arabe en 2010.

Depuis sa création, le Prix de la

littérature arabe a été remis à Jabbour Douaihy (Liban) en 2013, à Mohammed al-Fakharany (Égypte) en 2014, à Mohammed Hasan Alwan (Arabie-saoudite) en 2015, à Inaam Kachachi (Irak) en 2016, à Sinan Antoon (Irak) en 2017, à Omar Robert Hamilton (Égypte) en 2018 et à Mohammed Abdelnabi (Égypte) en 2019 pour son roman *La Chambre de l'araignée* (Actes Sud / Sindbad).

Avec la « La langue maudite », paru en mars 2020 aux éditions Plon, Madi Belem, signe son premier roman. Fils de feu Driss Belemli, universitaire, spécialiste de la poésie préislamique, romancier et éditeur qui lui a donné le goût de l'art, du cinéma et de l'écriture, Madi Belem est né à Rabat en 1990. Après avoir suivi les cours Florent, Madi Belem tourne dans un premier film, *Le Convoi*, de Frédéric Schoendoerffer et dans la série *Baron Noir*, sur Canal +.

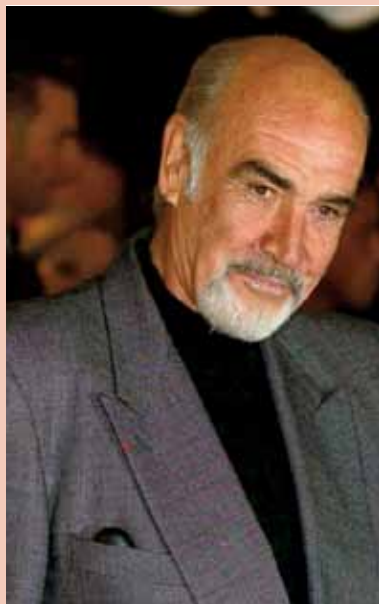
En 2018, il obtient le premier prix

d'interprétation masculine au festival du cinéma d'Agadir.

Romancier, dramaturge et metteur en scène, Youssef Fadel est né en 1949 à Casablanca. Son roman « N'appelle pas, il n'y a personne de Youssef », paru en septembre 2019 aux éditions Actes-Sud, raconte la rencontre passionnelle entre Othmane, un ouvrier qui travaille sur le chantier de la gigantesque et luxueuse mosquée Hassan II, et Farah, une chanteuse novice et pauvre, mais avide de célébrité. Audacieux et subtil, le roman est un regard d'une sévère acuité porté sur la société marocaine. Il constitue le troisième volet de la trilogie de l'auteur, après *Un joli chat blanc marche derrière moi* (2014) et *Un oiseau bleu et rare vole avec moi* (2017).

Le Prix sera annoncé au siège de l'Institut du monde arabe à Paris, à l'occasion d'une cérémonie qui se déroulera le 3 novembre prochain.

Sean Connery, « meilleur James Bond de tous les temps », n'est plus



L'acteur écossais Sean Connery, premier et « meilleur » interprète de l'agent 007 dans la saga des films James Bond, est décédé à l'âge de 90 ans, a annoncé samedi la BBC, citant sa famille. « Sir Sean » est mort dans la nuit, dans son sommeil, entouré de sa famille, à Nassau, aux Bahamas. Il n'était « pas bien depuis un certain temps », a déclaré son fils Jason Connery à la BBC.

L'acteur avait une maison aux Bahamas, où il avait tourné un des épisodes de James Bond, « Opération tonnerre », en 1965. Ses obsèques seront privées, a annoncé sa famille, qui prévoit un service commémoratif « une fois que le virus aura pris fin ».

Sean Connery a connu une longue carrière couronnée de nombreux prix dont un Oscar, deux Bafta et trois Golden Globes. « Il a défini une ère et un style », a déclaré dans un communiqué le Britannique Daniel Craig, interprète du personnage inventé par l'écrivain Ian Fleming dont le prochain volet des aventures, « Mourir peut attendre », doit sortir en avril 2021. « Ou qu'il soit j'espère qu'il y a un club de golf », a ajouté l'acteur de 52 ans, dans un clin d'oeil à l'une des passions de l'Écossais.

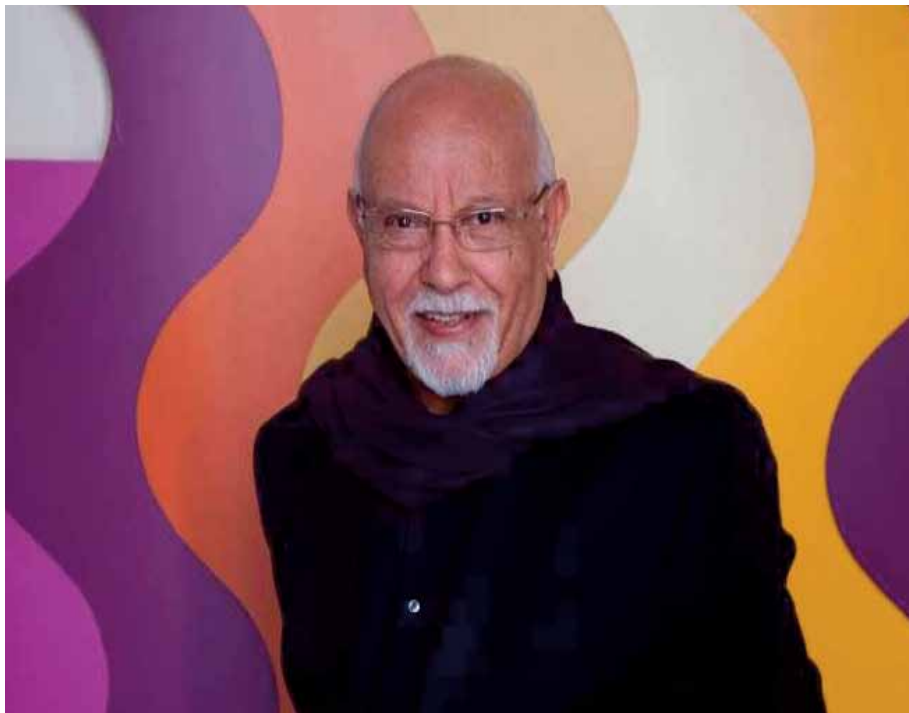
Selon les proches de Roger Moore, qui

s'était lui aussi glissé dans le costume de célèbre agent secret, « Roger a toujours soutenu que Sean était le meilleur James Bond de tous les temps », ont-ils écrit sur le compte Twitter de l'acteur décédé en 2017.

George Lazenby, qui a joué 007 dans « Au service de Sa Majesté », a dit de son côté que son prédécesseur l'avait « inspiré » mais avait aussi « capturé une époque, les années soixante ». Sean Connery est né le 25 août 1930 dans la pauvreté en banlieue d'Edimbourg en Ecosse. Il avait quitté l'école tôt et s'était engagé à 16 ans dans la Marine. Rendu à la vie civile au bout de trois ans après un ulcère, il avait enchaîné les petits boulots : maître-nageur, maçon, routier mais aussi livreur de charbon, garde du corps et polisseur de cerceuil.

Il s'était aussi lancé dans le culturisme, terminant troisième au concours de Mister Univers 1950, avant d'embrasser la carrière d'acteur. Endossant pour la première fois le rôle de 007 dans « Dr No » en 1962, ce brun charismatique et séducteur a incarné à six reprises (sans compter le non-officiel « Jamais plus jamais ») l'agent secret. « Il était et restera toujours dans les mémoires comme le James Bond original dont l'entrée indélébile dans l'histoire du cinéma a

débuté quand il a prononcé ces mots inoubliables – « Mon nom est Bond... James Bond », lui ont rendu hommage les producteurs de la saga Michael Wilson et Barbara Broccoli. « Il est sans aucun doute largement responsable du succès de la série de films », ont-ils déclaré dans un communiqué. Sean Connery a gagné un Oscar avec « Les Incorruptibles » (1987) et interprété de plus en plus des rôles de père spirituel, dans « Highlander » (1985), « Le nom de la rose » (1986) ou « Indiana Jones et la dernière croisade » (1989). Bien qu'à la retraite depuis 2003, il était resté immensément populaire. « J'ai grandi en idolâtrant #SeanConnery », a écrit l'acteur Hugh Jackman sur Twitter, le qualifiant de « légende ». Son combat pour l'indépendance de son Ecosse natale a fait lever quelques sourcils et aurait retardé jusqu'en juillet 2000 son anoblissement par la reine Elizabeth II. En Ecosse, les hommages à l'enfant du pays se sont multipliés, l'ex Premier ministre écossais Alex Salmond le qualifiant de « plus génial écossais au monde ». « C'était une légende internationale mais d'abord et avant tout un écossais patriotique et fier », a souligné sur Twitter l'actuelle cheffe du gouvernement écossais, Nicola Sturgeon.



La FNM déplore le décès de l'artiste-peintre Mohamed Melehi

La Fondation nationale des musées (FNM) a déploré la disparition de l'artiste-peintre marocain Mohamed Melehi, décédé mercredi à Paris à l'âge de 84 ans, des suites du nouveau coronavirus. "La Fondation nationale des musées a appris ce soir, avec une grande tristesse, le décès de l'artiste Mohamed Melehi, qui était un artiste majeur et un pionnier de

la modernité qui a marqué des générations", indique la Fondation dans un communiqué, tout en présentant ses sincères condoléances à la famille du défunt et à ses proches.

Feu Melehi est parmi les artistes les plus actifs et engagés de sa génération, outre sa vocation d'artiste. Il est aussi pédagogue chevronné qui a enseigné à

l'école des beaux-arts de Casablanca de 1964 à 1969, témoigne la FNM, ajoutant que le défunt a aussi créé et dirigé la revue artistique et littéraire "Intégral" en 1971.

Feu Melehi a également occupé des postes de responsabilité aussi bien au ministère de la Culture qu'à celui des Affaires étrangères, selon la même source.

Bouillon de culture

Alexander Vedernikov

Le chef d'orchestre russe Alexander Vedernikov, qui a notamment dirigé pendant huit ans le théâtre moscovite Bolchoï, est décédé à l'âge de 56 ans alors qu'il était atteint du nouveau coronavirus, a annoncé vendredi le Théâtre royal danois, dont il dirigeait l'orchestre. "Il est décédé à Moscou, où il séjournait récemment, après des complications liées au Covid-19", a annoncé l'institution dans un communiqué.

De 2001 à 2009, Alexander Vedernikov a occupé le poste de directeur musical et chef d'orchestre au théâtre Bolchoï à Moscou avant de rejoindre les rangs de l'Orchestre symphonique d'Odense, au Danemark.

En 2018, il devient chef d'orchestre à l'Orchestre royal du Danemark et directeur musical et chef principal du Théâtre Mikhailovsky de Saint-Petersbourg, des fonctions qu'il conservera jusqu'à son décès.

Durant sa carrière, Alexander Vedernikov a également dirigé à l'Opéra de Paris pour le ballet, "Le lac des cygnes", en 2004.



Nicolas Bedos se moque d'une décision du gouvernement



Depuis vendredi minuit, la France est à nouveau placée en confinement. Emmanuel Macron a fait part de sa décision, mercredi soir, lors d'une allocution télévisée. "J'ai décidé qu'il fallait retrouver à partir de vendredi le confinement qui avait stoppé le virus", a ainsi déclaré le chef de l'Etat. Jean Castex a annoncé, le lendemain, la liste des commerces de première nécessité qui seraient accessibles, pendant cette période qui devrait courir au moins jusqu'au début du mois de décembre. Parmi eux, les "magasins spécialisés", en particulier les vendeurs de matériel informatique (Darty, la FNAC, Boulanger, les opérateurs téléphoniques...), resteront ouverts. Ce qui a profondément déplu aux libraires, puisque certaines de ces enseignes, comme les grandes surfaces, vendent des livres. Il a donc été décidé qu'elles n'auraient plus le droit d'en commercialiser pour éviter une concurrence déloyale.

Une situation ubuesque qui n'a pas manqué de faire réagir Nicolas Bedos, dont la tribune polémique sur le masque avait suscité la controverse. "On s'insurge que les librairies soient fermées alors que la Fnac reste ouverte", a-t-il publié sur Twitter avec des smileys morts de rire. "Du coup...ils ferment le rayon livres de la Fnac ! Comme ça y'aura pas de jaloux... et plus de livres ! C'est génial tellement

c'est con", a-t-il posté. "Mais il ne faut surtout pas critiquer le gouvernement, restons solidaires, masqués, mutiques et distancés", a-t-il ajouté entre parenthèses et en petits caractères sous cette publication.

Une nouvelle déclaration qui n'a pas manqué de faire réagir les internautes, qui ont diversement apprécié cette prise de position. Nombreux sont ceux qui ont appuyé l'humoriste. "En Belgique, les librairies ont été considérées comme commerce de première nécessité et restent ouvertes!", a ainsi souligné l'une d'elles. "Pour une fois je suis d'accord avec toi, ça se fête", a remarqué une autre. D'autres, en revanche, ont moins apprécié ce nouveau tweet et lui ont rappelé que l'objectif de ce confinement était que les personnes ne se contaminent pas dans les magasins ou que les librairies indépendantes proposaient des drives.

Sur le plateau de Quotidien cette semaine, Nicolas Bedos est revenu sur sa tribune polémique sur le port du masque. "Je comprends la polémique. C'est un texte excessif", a-t-il ainsi expliqué. "Je l'ai écrit dans la colère. (...) C'est un texte qui est un peu irresponsable. Mais ça pose la question de la responsabilité d'un artiste. (...) Est-ce qu'un artiste a vocation de tenir des propos responsables?"



L'Angleterre et l'Autriche se reconfinent *Toujours plus de restrictions en Europe*



L'Angleterre et l'Autriche ont annoncé samedi un nouveau confinement pour un mois, tandis que d'autres pays européens prennent des mesures de plus en plus strictes pour tenter de contenir la nouvelle flambée de Covid-19.

Au Royaume-Uni, confronté à une résurgence menaçant de submerger ses hôpitaux, le Premier ministre britannique Boris Johnson a annoncé un reconfinement en Angleterre à partir de jeudi et jusqu'au 2 décembre (sachant que le Pays de Galles était déjà confiné, et l'Irlande du Nord en confinement partiel). Ecoles et universités resteront ouvertes, mais les déplacements sont sévèrement restreints, les habitants appelés à télétravailler, et seuls les pubs et restaurants proposant de la nourriture à emporter ou des livraisons pourront rester ouverts.

La pandémie a fait au moins 46.555 morts au Royaume-Uni, pays le plus endeuillé en Europe, qui enregistre plus de 50.000 nouveaux cas par jour et a dépassé samedi le million de cas.

En Autriche, "un second confinement est mis en place à compter de mardi et ce jusqu'à fin novembre", a déclaré le chancelier Sebastian Kurz.

Le pays de 8,8 millions d'habitants enregistre désormais plus de 5.000 cas quotidiens, contre seulement 1.000 début octobre, pour 1.109 décès depuis

l'émergence de la pandémie.

La France (plus de 36.500 morts), elle, s'est déjà reconfinée, jusqu'au 1er décembre. 35.641 nouveaux cas d'infection ont été enregistrés sur 24 heures, contre 49.215 la veille, portant le nombre de personnes contaminées à plus de 1,3 million. L'épidémie y a d'ailleurs suspendu samedi soir le procès des attentats de janvier 2015 car le principal accusé a été testé positif au coronavirus.

La Belgique a annoncé vendredi un confinement plus sévère, et l'Allemagne a également durci les restrictions en place dans le pays pour ralentir la pandémie. Le Portugal sera, lui, soumis à partir de mercredi à un reconfinement partiel concernant 70% de sa population, a annoncé samedi soir le Premier ministre Antonio Costa. La Grèce avait annoncé plus tôt dans la journée un confinement partiel d'un mois à Athènes et dans les autres grandes villes du pays à partir de mardi. Comme ailleurs, l'objectif est d'"essayer de sauver les fêtes de Noël", a expliqué le Premier ministre grec Kyriakos Mitsotakis.

En Italie, le gouvernement a imposé ces derniers jours ce que les médias qualifient de "semi-confinement": un couvre-feu dans plusieurs grandes régions, la fermeture des bars et des restaurants à 18h00, ainsi que celle des salles de sport, de cinéma et de concert.

Selon la presse italienne, le gouver-

nement envisage un confinement des grandes villes du pays, à commencer par Milan et Naples, pour essayer de freiner les contaminations. Le Premier ministre Giuseppe Conte pourrait annoncer ces nouvelles mesures lundi, toujours selon les médias, qui évoquent également une interdiction de déplacement entre les différentes régions et la fermeture de commerces dans les "zones rouges" urbaines.

L'opposition aux restrictions a donné lieu à de nouveaux heurts samedi soir à Rome entre la police et des centaines de manifestants, après des incidents similaires la veille à Florence et dans d'autres grandes villes ces derniers jours.

Afin d'assouplir les restrictions, la Slovaquie a, elle, choisi de lancer samedi un programme de dépistage du coronavirus au sein de l'ensemble de la population avec des tests antigéniques, une première mondiale, d'ores et déjà critiquée pour une mauvaise préparation. Quelque 45.000 professionnels de la santé, de l'armée et de la police ont été déployés pour effectuer les tests dans ce pays de 5,4 millions d'habitants, dans environ 5.000 points de dépistage ouverts samedi et dimanche.

Toute personne ne disposant pas de certificat de test négatif risque de se voir infliger une lourde amende si elle est contrôlée par la police hors de chez elle. Les cas positifs doivent s'isoler chez eux


pendant 10 jours.

Sur l'ensemble de l'Europe, qui compte plus de 276.000 décès depuis le début de la pandémie, le nombre de cas supplémentaires enregistrés a bondi de 41% en une semaine, représentant la moitié des cas signalés ces sept derniers jours dans le monde. Et au moins 14 pays européens ont connu cette semaine un nombre record d'hospitalisations liées à la pandémie.

Les pays européens constituent ainsi la troisième région la plus touchée derrière l'Amérique latine et les Caraïbes (11,2 millions de cas) et l'Asie (10,5). Sur l'ensemble de la planète, ce sont plus de 45,6 millions d'êtres humains qui ont été atteints, dont près de 1,2 million ont perdu la vie.

Les Etats-Unis ont eux enregistré près de 77.000 nouveaux cas au cours des dernières 24 heures, au lendemain d'un record national (94.000), selon le comptage de l'université Johns Hopkins. Ils sont le pays le plus touché tant en nombre de morts que de cas, avec 230.320 décès pour 9.111.013 cas recensés.

En Australie, les électeurs de l'Etat très touristique du Queensland ont reconduit dimanche leur gouvernement local de gauche, qui avait défendu, contre l'avis des autorités fédérales, une ligne dure dans la lutte contre le coronavirus.

Royaume du Maroc

 Ministère de l'Éducation Nationale de la Formation Professionnelle
 de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation
 Région Marrakech-SAFI

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX - N°: 44/INV/2020
 (Séance publique)

Le 26/11/2020 à 10Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF Marrakech-Safi, avenue Jnane Harti, guéliz Marrakech, à l'ouverture des plis, strictement réserve au PME ayant pour objet: l'acquisition du matériel d'enseignement pour le projet sport-étude du lycée qualifiant BEN AABBAD relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Le cautionnement provisoire et estimations sont fixés comme suit:

Cautionnement provisoire en dhs TTC		Estimations de la prestation en dhs TTC	
En chiffres	En lettres	En chiffres	En lettres
40000.00	Quarante mille dirhams	2 343 396.00	Deux millions trois cent quarante trois mille trois cent quatre vingt seize dirhams

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 JoumadaAloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.


Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».
- La date de dépôt de la documentation (des articles qui portent l'Astérix (*) au bordereau des prix à la Direction provinciale de Marrakech (bureau des appels d'offres) est jusqu'à: la veille de la date d'ouverture des plis, avant 15H00.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation

NB: En application des dispositions de l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances N°3011.13 du 24 hja1434 (30 Octobre 2013) pris pour l'application de l'article 156 décret n° 2-12-349 du 8 joumada I 1434 (20 mars 2013), il est signalé que le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales. Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité et à l'article 4du règlement de consultation.

N° 8986/PA

Royaume du Maroc

 Ministère de l'Éducation Nationale de la Formation Professionnelle
 de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation
 Région Marrakech-Safi
 Direction provinciale de Marrakech

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX - N°:45/EXP/2020
 (Séance publique)

Le 26 NOVEMBRE 2020 à 12Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF Marrakech-Safi, avenue Jnane Harti, guéliz Marrakech, à l'ouverture des plis réservé strictement aux PME, ayant pour objet: L'Achat de matières et fournitures d'hygiène et de santé pour les établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Marrakech en deux (02) lots séparés comme suit:

- Lot N°01: les établissements scolaires de l'enseignement primaire et secondaire collégial.
- Lot N°02: les établissements scolaires de l'enseignement secondaire qualifiant

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Le cautionnement provisoire et estimations sont fixés comme suit :

Lot N°	Cautionnement provisoire en dhs		Estimations de la prestation TTC en dhs	
	En chiffre	En lettre	En chiffre	En lettre
01	1500.00	Mille cinq cent dirhams	98 910.00	Quatre vingt dix huit mille neuf cent dix dirhams
02	700.00	Sept cent dirhams	27 910.20	Vingt sept mille neuf cent dix dirhams vingt centimes

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 JoumadaAloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».
- La date de dépôt des échantillons (des articles qui portent l'Astérix (*) au bordereau des prix à la Direction provinciale de Marrakech (bureau des appels d'offres) est jusqu'à: la veille de la date d'ouverture des plis, avant 15H00

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation

NB : En application des dispositions de l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances N°3011.13 du 24 hja1434 (30 Octobre 2013) pris pour l'application de l'article 156 décret n° 2-12-349 du 8 joumada I 1434 (20 mars 2013), il est signalé que le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales. Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité et à l'article 4du règlement de consultation.

N° 8987/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTRE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
 DIRECTION PROVINCIALE DE BENSLIMANE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 14/2020

Le 24/11/2020 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de Madame la Directrice Provinciale de l'Équipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Benslimane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour objet: **Travaux de signalisation verticale de la RR305 du PK 3+390 au PK 19+380 -Province de Benslimane .**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la DPETLE de BENSLIMANE, il peut également être télécharger à partir du portail des marchés Publics et à partir de l'adresse électronique suivante www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **(5000,00) Cinq mille dirhams.**

L'estimation des coûts des prestations établis par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **:(297.900,00) Deux cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cents dirhams .**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Mme la DPETLE de Benslimane .
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique .

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation :

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.
- Pour les entreprises installées au Maroc et conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'Équipement, du Transport et de la Logistique n°14-1395 du 23/06/2014 qui abroge et remplace le tableau annexé au décret n°223-94-2 publié en date du 16/06/1994.

il est exigé la production de la copie légalisée du certificat de qualification et classification des entreprises : - Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées sont:

Secteur	qualification	classe
X	X-2	3

N° 8989/PA

Royaume du Maroc

 Ministère de l'Éducation Nationale et de la formation professionnelle
 De l'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation
 Marrakech-SAFI
 Direction provinciale de Marrakech

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX-N°:46/INV/2020
 (Séance publique)

Le 27/11/2020 à 10Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF M-S, avenue Jnane Harti, Guéliz Marrakech, à l'ouverture des plis ayant pour objet: **Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire OKBA IBN NAFIAA relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Le cautionnement provisoire et estimation sont fixés comme suit:

Montant du cautionnement provisoire dhs TTC		Montant de l'Estimation des travaux dhs TTC	
En chiffres	En lettres	En chiffres	En lettres
10 000.00	dix mille dirhams.	598 542.00	Cinq cent quatre vingt dix huit mille cinq cent quarante deux dirhams

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

- ✓ notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe minimale et qualification suivants :

Secteur	Qualification	Classe
A	A5	5

ou bien

Secteur	Qualification	Classe
5	5.18	5

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

- ✓ Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 8988/PA



Avis de vente n°04/2020/CRRRAK

Le Chef du Centre Régional de la Recherche Agronomique de Kenitra reçoit jusqu'au Lundi 16 Novembre 2020 à 10 heure du matin les offres sous plis fermés pour la vente des produits mentionnés ci-après :

N° de lot	Produits	Superficie (en ha)	Année de production
1	Fruits des clémentiniers	1,20	2020
2	Fruits de plusieurs variétés d'orange	1,70	2020
3	Fruits de la variété Washington sanguine	0,85	2020
4	Fruits de la variété Valencia Late	0,85	2020
5	Fruits de plusieurs espèces d'agrumes	3,40	2020

Les concernés par cette offre sont appelés à se rendre au Domaine Expérimental de Sidi Allal Tazi, Douar Fokra route Belksiri, pour visiter les produits objet de la vente.

Le cahier de charge de la présente vente est à retirer auprès du Domaine sus-indiqué à compter de la date de publication du présent avis de vente, contre paiement d'une somme de cinq dirhams par feuille.

Les offres sont à envoyer ou à déposer au près du Domaine Expérimental de Sidi Allal Tazi, jusqu'au Lundi 16 Novembre 2020 à 10 heure du matin, le soumissionnaire doit remettre au régisseur dudit Centre, une caution de dix mille dirhams (10.000,00 dhs).

La procédure d'ouverture des plis aura lieu en séance publique au Domaine Expérimental de Sidi Allal Tazi, Douar Fokra route Belksiri, à la date et à l'heure précitée.

La présence des acheteurs est obligatoire le jour de la vente.

Pour des renseignements supplémentaires, contacter le Centre Régional de la Recherche Agronomique de Kenitra, Route de Sidi Yahya du Gharb, Km 9, Nord Kenitra, tél: 06 60 15 72 19.

Centre Régional de la Recherche Agronomique de Kenitra
B.P.257, Km 9, Route de Sidi Yahya du Gharb, Kenitra
Tél. : +212 5 38 00 22 46
Fax : +212 5 38 00 48 54
Courriel : hassan.benaouda@inra.ma
www.inra.org.ma



المركز الجهوي للبحث الزراعي بالقطيفة
ص.ب 257، كلم 9، طريق سدي يحيى الغرب، القنيطرة
الهاتف: +212 5 38 00 22 46
الفاكس: +212 5 38 00 48 54
البريد الإلكتروني: hassan.benaouda@inra.ma

N° 8990/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE AL HAOUZ
CERCLE DE TABANAOUTE
CAIDAT AGHOUATIM-FEDRARA
COMMUNE AGHOUATIM

**AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N° 01/2020
SEANCE PUBLIQUE**

Il sera procédé le 24 novembre 2020 à dix heures du matin dans le bureau de Mr le président de la commune AGHOUATIM à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offre sur offre des prix pour **Travaux construction du siège de la commune territoriale Aghouatim – Province Al Haouz -2eme tranche-**

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au bureau du service technique de la commune AGHOUATIM.

Et on peut le retirer aussi sur le site : www.marchespublics.gov.ma.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **100 000,00 dhs (cent mille dhs)**.
- L'estimation des couts des travaux est fixée à la somme de : **1 880 000,00dhs (un million huit cent quatre vingt mille Dirhams; TTC)**.

Le contenu, la présentation ainsi que les dépôts du dossier des concurrents doivent être conforme aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics en rajoutant **obligatoirement** les mentions suivantes sur les enveloppes :

- Numéro du registre de commerce
- Ville de délivrance du registre de commerce
- L'adresse électronique « E-mail »

Les concurrents peuvent :

- soit déposés contre récépissé leurs plis dans le bureau du service technique de la commune AGHOUATIM.
- soit les envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Les concurrents installés au Maroc sont tenus de produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification délivré par le ministère de l'équipement du transport et de la logistique et de l'eau. La qualification exigée par cet appel d'offres est comme suit :

Secteur	qualification	classe
A : CONSTRUCTION	A5 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de bâtiments	5

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 8993/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE NOUACEUR
PACHALIK OULED SALAH
COMMUNE OULED SALAH
DIRECTION DES SERVICES
SERVICE DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DES PRIX

LE 25/11/2020 A 10 HEURES IL SERA PROCÉDE EN SEANCE PUBLIQUE DANS LE BUREAU DE MR LE PRESIDENT DE LA COMMUNE OULED SALAH A L'OUVRETURE DE PLS RELATIFS A L' APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX POUR LE MARCHÉ SUIVANT :

N° A.O	OBJET	Estimation minimum du coût des prestations	Estimation maximum du coût des prestations	Cautionnement provisoire(DHS)
10/2020	Entretien courant de voies: Entretien courant des chemins vicinaux et voies urbaines à la commune ouled saleh province de nouaceur.	(398.400,00dhs) TROIS CENT QUATRE VINGT DIX HUIT MILLE QUATRE CENT DIRHAMS	(796.800,00) SEPT CENT QUATRE VINGT SEIZE MILLE HUIT CENT DIRHAMS	(20 000,00 dhs) VINGT Milles Dirhams

LE DOSSIER DE L'APPEL D'OFFRE OUVERT PEUT ETRE RETIRE DU BUREAU DES MARCHES A LA COMMUNE OULED SALAH.

IL PEUT EGALEMENT ETRE TELECHARGE A PARTIR DU PORTAL DES MARCHES DE L'ETAT www.marchespublics.gov.ma.

LE CONTENU AINSI QUE LE DEPÔT DES DOSSIERS DES CONCURRENTS DOIVENT ETRE CONFORMES AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES 27,29 ET 31 DU DECRET N°2-12-349 RELATIF AUX MARCHES PUBLICS.

LES CONCURRENTS PEUVENT :

- SOIT ENVOYER PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION AU BUREAU PRECITE.
- SOIT ENVOYER PAR VOIE ELECTRONIQUE A PARTIR DU PORTAL DES MARCHES DE L'ETAT www.marchespublics.gov.ma.
- SOIT DEPOSER CONTRE RECEPISSE LEURS PLS DANS LE BUREAU DES MARCHES.
- SOIT LES REMETTRE AU PRESIDENT DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES AU DEBUT DE LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLS.
- LES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIRSONT CELLES PREVUES PAR L'ARTICLE 8 DU REGLEMENT DE CONSULTATION.

N° 8991/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE NOUACEUR
PACHALIK OULED SALAH
COMMUNE OULED SALAH
DIRECTION DES SERVICES
SERVICE DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

LE 25/11/2020 A 11 HEURES IL SERA PROCÉDE EN SEANCE PUBLIQUE DANS LE BUREAU DE MR LE PRESIDENT DE LA COMMUNE D'OULED SALAH A L'OUVRETURE DE PLS RELATIFS A L'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX POUR LE MARCHÉ SUIVANT :

N° A.O	OBJET	Estimation du coût des prestations	Cautionnement provisoire(DHS)
11/2020	- EQUIPEMENT D'ECLAIRAGE PUBLICS COMMUNE OULED SALAH PROVINCE DE NOUACEUR	NEUF CENT SOIXANTE DIX NEUF MILLE HUIT CENT SIX (979.806.00) Dirhams T.T.C	VINGT MILLE (20.000.00) Dirhams

LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES PEUT ETRE RETIRE DU BUREAU DES MARCHES A LA COMMUNE OULED SALAH.

IL PEUT EGALEMENT ETRE TELECHARGE A PARTIR DU PORTAL DES MARCHES DE L'ETAT www.marchespublics.gov.ma.

LE CONTENU AINSI QUE LE DEPÔT DES DOSSIERS DES CONCURRENTS DOIVENT ETRE CONFORMES AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES 27,29 ET 31 DU DECRET N°2-12-349 RELATIF AUX MARCHES PUBLICS.

LES CONCURRENTS PEUVENT :

- SOIT ENVOYER PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION AU BUREAU PRECITE.
- SOIT ENVOYER PAR PAR VOIX ELECTRONIQUE VIA LE PORTAL DES MARCHES DE L'ETAT www.marchespublics.gov.ma.
- SOIT DEPOSER CONTRE RECEPISSE LEURS PLS DANS LE BUREAU DES MARCHES.

-SOIT LES REMETTRE AU PRESIDENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES AU DEBUT DE LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLS.

- LES ECHANTILLONS ET DOCUMENTS TECHNIQUES (CATALOGUES ET FICHES TECHNIQUES) EXIGES PAR LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES DOIVENT ETRE DEPOSES DANS LE BUREAU DU SERVICE TRAVAUX AU PLUS TARD LE 24/11/2020 A 16 HEURES 30MINUTES (HEURE LIMITE POUR LE DEPOT)

-LES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PREVUES PAR L'ARTICLE 04 DU REGLEMENT DE CONSULTATION
NB : EN APPLICATION DE L'ARTICLE 156 DU DECRET N°2-12-349 RELATIF AUX MARCHES PUBLICS CET APPEL D'OFFRE EST RESERVE AUX PETITES ET MOYENNES

N° 8992/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
القليم بنسليمان
دائرة بوزنيقة
قيادة شراط

جماعة شراط

إعلان

عن تنظيم امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2020

بجماعة شراط

يعن رئيس جماعة شراط عن اجراء امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2020 بومه **الثلاثاء 24 نونبر 2020** الجاري بمقر جماعة شراط ابتداء من الساعة التاسعة صباحا ، لفائدة الموظفين المنتسبين لميزانية جماعة شراط و الذين قضوا ستة سنوات من الخدمة الفعلية في درجاتهم الاصلية الى غاية 24 نونبر 2020 ، و ذلك وفق ما هو مبين بالجدول اسفله :

الدرجات الاصلية	الدرجات الممتحن بشانها	شروط ولوج الامتحان	المناصب المتبارى بشانها	ملف الترشيح
تقني من الدرجة الثالثة السلم 09	تقني من الدرجة الثانية السلم 10	يقتض الامتحان في وجه الموظفين الذين قضوا ستة سنوات من الخدمة الفعلية في درجاتهم الاصلية الى غاية 24 نونبر 2020	ويحدد عدد المناصب المتبارى بشانها في حدود 13 في المائة من عدد الموظفين المستوفين للشروط النظامية بالجماعة	يجب ان تصل طلبات الترشيح الى مكتب الموارد البشرية بجماعة شراط في اجل اقصاه 16 نونبر 2020
مساعد تقني الدرجة الثالثة السلم 6	مساعد تقني الدرجة الثانية السلم 7	مساعد تقني الدرجة الثالثة السلم 6		
مساعد تقني الدرجة الثالثة السلم 6	مساعد تقني الدرجة الثانية السلم 7	مساعد تقني الدرجة الثالثة السلم 6		

و بناء على منشور السيد رئيس الحكومة الصادر تحت عدد 2020/16 بتاريخ 07 أكتوبر 2020 و المنظم لمباريات التوظيف و للامتحانات الكفاءة المهنية ، يشمل الامتحان على ما يلي :
 - اعتماد اختبار كتابي واحد مدته ثلاث ساعات المعامل 03 و هو اختياري بين احد الموضوعين :
 1- تحرير موضوع يتعلق بالقطاع المعني .
 2- تحرير موضوع متعلق بالوظائف و المهام الممارسة من طرف الموظفين المنتمين للدرجة الممتحن بشانها او بمجال اختصاصات الادارة المعنية .
 - الاختبار الشفوي مدته ما بين 15 و 30 دقيقة تنصب حول مهام و تخصص المترشح و قدراته على ممارسة الوظائف او المهام المرتبطة بالدرجة الممتحن بشانها . و يمكن اجراء الامتحان الشفوي حاضوريا او عن بعد اذا اقتضت الضرورة ذلك .

N° 8994/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
القليم بنسليمان
دائرة بوزنيقة
قيادة شراط

جماعة شراط



إن رئيس المجلس
الجماعي لشراط :

- بناء على الظهير الشريف رقم: 1.58.008 الصادر في 4 شعبان 1377 (24 فبراير 1958) بمثابة النظام الأساسي العام للوظيفة العمومية . كما وقع تغييره و تميمه .
- بناء على الظهير رقم 1.15.85.85 صادر في 20 من رمضان 1436 (7 يوليوز 2015) بتنفيذ القانون التنظيمي رقم 113.14 المتعلق بالجماعات .
- ظهير شريف رقم 63-038-1 صادر في 5 شوال 1382 (1 مارس 1963) بشأن النظام الأساسي الخاص بالمستوفين بوزارة الداخلية (ج. رد. عد. 2629 بتاريخ 19 شوال 1382 - 15 مارس 1963).
- و على المرسوم رقم 2.04.403 الصادر في 29 من شوال 1426 (2 ديسمبر 2005) المتعلق بتحديد شروط ترقى موظفي الدولة في الدرجة و الاطراف ؛
- و على المرسوم رقم 2.05.1367 الصادر في 29 شوال 1426 (2 ديسمبر 2005) بتحديد مسطرة تنقيط و تقييم موظفي الادارات العمومية .
- و على المرسوم رقم : 2.77.738 بتاريخ 13 شوال 1397 (27 شتنبر 1977) بمثابة النظام الأساسي لموظفي الجماعات .
- و بناء على لقرار الوزير المكلف بتحديث القطاعات العامة رقم 1523.06 صادر في 17 من جمادى الآخرة 1427 (13 يوليو 2006)
- و بناء على قرار الوزير المنتدب لدى الوزير الاول المكلف بتحديث القطاعات العامة رقم 1175.11 صادر في 27 ابريل 2011 بتحديد شروط و اجراءات و برنامج امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة مساعد اداري من الدرجة الثانية .
- و بناء على دويية وزير الداخلية عدد 691 بتاريخ 04 ابريل 2016 المتعلقة بتدبير الموارد البشرية بالجماعات الترابية .
- و بناء على رسالة السيد رئيس الحكومة بتنظيم امتحانات الكفاءة المهنية برسم 2020 تحت عدد 2020/16 بتاريخ 17 اكتوبر 2020.

يقرر ما يلي:

الفصل الأول: تنظم جماعة شراط يوم **24 نونبر 2020** بمقر الجماعة القروية لشراط امتحان الكفاءة المهنية لولوج الدرجات التالية:
 درجة مساعد اداري الدرجة الثانية السلم 07
 - مساعد تقني الدرجة الثانية السلم 07
 - تقني من الدرجة الثالثة السلم 9
 - تقني من الدرجة الثانية السلم 10
 تفتح هاته الامتحانات في وجه الموظفين المستوفين الشروط القانونية في الدرجات المعلن عنها و للتباين لجماعة شراط و المتوفرين على 6 سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية بهذه الصفة الى غاية 31 دجنبر 2020 .
 ويحدد عدد المناصب المتبارى في شأنها في منصب واحد (منصب 01) لكل درجة
الفصل الثاني: يجب أن تصل طلبات الترشيح الى الجماعة القروية لشراط ، مصلحة الموظفين ، قبل يوم **16 نونبر 2020** وهو آخر أجل لإيداع الترشيحات.

N° 8995/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
إقليم سيدي قاسم
بأثوية دار الكداري
جماعة دار الكداري

إعلان

عن اجراء امتحانات الكفاءة المهنية برسم 2020 لفائدة الموظفين المنتسبين لميزانية جماعة دار الكداري

يعن رئيس مجلس جماعة دار الكداري عن اجراء امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2020 و ذلك يوم 30 نونبر 2020 على الساعة التاسعة صباحا بمقر الجماعة (قاعة الاجتماعات) لفائدة الموظفين المنتسبين لميزانية جماعة دار الكداري ، المرتبين في درجة مساعد اداري من الدرجة الثالثة و مساعد تقني من الدرجة الثالثة و المتوفرين على اقدمية 6 سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في درجاتهم الاصلية الى غاية تاريخ اجراء الامتحان وفق ما هو مبين في الجدول التالي:

الإطار الأصلي للترقية	الإطار الجديد للترقية	شروط ولوج الامتحان	المناصب المتبارى بشانها	اجل ايداع الترشيحات
مساعد تقني من الدرجة الثالثة	مساعد تقني من الدرجة الثانية	يقتض امتحان الكفاءة المهنية في وجه الموظفين المترشحين، المنتسبين لميزانية الجماعة المتوفرين على 6 سنوات من الخدمة الفعلية في الإطار أو الدرجة الاصلية الى غاية تاريخ اجراء الامتحان .	يحدد عدد المناصب المتبارى بشانها في حدود 13% من عدد الموظفين المستوفين للشروط النظامية .	تودع طلبات الترشيح بكتابة ضبط الجماعة في اجل اقصاه 27 نونبر 2020
مساعد اداري من الدرجة الثالثة	مساعد اداري من الدرجة الثانية			

يشتمل امتحان لولوج درجة مساعد اداري من الدرجة الثانية على ما يلي:

- * اختبار كتابي خاص: يتعلق بالوظائف او المهام الممارسة من طرف الموظفين المنتمين للدرجة الممتحن بشانها او بمجال اختصاص الادارة المعنية ، المدة 3 ساعات (المعامل 3) ،
- * اختبار شفوي: تناقش فيه لجنة الامتحان مع المترشح المواضيع الكتابية عند الاقتضاء و مهامه و تخصصه بهدف اختبار قدرته على ممارسة الوظائف او المهام المرتبطة بالدرجة الممتحن بشانها ، المدة ما بين 15 و 30 دقيقة (المعامل 3)
- اما امتحان لولوج درجة مساعد تقني من الدرجة الثانية فيشمل ما يلي:
- * اختبار كتابي خاص: يتعلق بالوظائف او المهام الممارسة من طرف الموظفين المنتمين للدرجة الممتحن بشانها او بمجال اختصاص الادارة المعنية ، المدة 3 ساعات (المعامل 3)،
- * اختبار شفوي او تطبيقي: تناقش فيه لجنة الامتحان مع المترشح المواضيع الكتابية عند الاقتضاء و مواضيع أخرى تهم مهام و تخصص المترشح بهدف اختبار قدرته على ممارسة المهام المرتبطة بالدرجة الممتحن بشانها و يمكن عند الاقتضاء اخضاع المترشح لاختبار تطبيقي، المدة ما بين 15 و 30 دقيقة (المعامل 3) .

N° 8996/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
صفا صغيرات تمارة
مجلس الصفا
عدد: 1/م ب م ب ش ف ش ف

إعلان

عن اجراء امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2020. لفائدة الموظفين المنتسبين الى ميزانية عمالة الصغيرات تمارة.

يعن السيد رئيس مجلس عمالة الصغيرات تمارة بأنه تقرر اجراء امتحانات الكفاءة المهنية يوم الاحد 06 جندبر 2020 لفائدة الموظفين المنتسبين الى ميزانية عمالة الصغيرات تمارة و المتوفرين على اقدمية صفا صغيرات تمارة (06) سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في الإطار الاصلى، الى غاية 06 جندبر 2020، وذلك وفق ما هو مبين في الجدول التالي:0:

الإطار الأصلي	إطار الترقية	شروط الترشيح للامتحان	المناصب المتبارى بها	علم الترشيح
مترشح من الدرجة الثالثة	مترشح من الدرجة الثانية	حصص متوابع على الأقل من الخدمة الفعلية في الإطار أو الدرجة الاصلية	13 % من عدد الموظفين المستوفين للشروط النظامية	توضع ملفات الترشيح بمصلحة الموارد البشرية والخوون القانونية، بمجلس عمالة الصغيرات تمارة قبل 11 نونبر 2020
مترشح مساعد لوزارة الداخلية	مترشح من الدرجة الاولى			
مترشح من الدرجة الاولى	مترشح من الدرجة الثانية			
مترشح من الدرجة الثانية	مترشح من الدرجة الثالثة			
مترشح من الدرجة الثالثة	مترشح من الدرجة الرابعة			
مساعد إداري من الدرجة الثانية	مساعد إداري من الدرجة الاولى			
مساعد إداري من الدرجة الثانية	مساعد إداري من الدرجة الاولى			
مساعد تقني من الدرجة الثانية	مساعد تقني من الدرجة الاولى			
مساعد تقني من الدرجة الثالثة	مساعد تقني من الدرجة الثانية			
تقني من الدرجة الثانية	تقني من الدرجة الاولى			
تقني من الدرجة الثالثة	تقني من الدرجة الثانية			
تقني من الدرجة الرابعة	تقني من الدرجة الثالثة			

N° 8997/PA

المملكة المغربية

وزارة الداخلية
جهة فاس مكناس
إقليم بولمان
جماعة إيموزار مرموشة

إعلان بإيداع
الإعلان الثاني

ينهى إلى علم العموم أن مشروع تصميم التهيئة لجماعة إيموزار مرموشة التابع لإقليم بولمان (الوثيقة الكروتوغرافية والضابطة) قد تم إيداعه بمقر هذه الجماعة وذلك خلال فترة مدتها شهرا واحدا تبتدى من: 05-11-2020 وأن ملفا وسجلا سيوضعان لهذا الغرض في متناول العموم قصد إخراج ملاحظاتهم وذلك بنفس المقر وأثناء أوقات العمل الرسمية.

N° 8652/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts
Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Haut Atlas
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira

AVIS RECTIFICATIF
Appel d'offres n°15/2020/DPEFLCD.ES du 10/11/2020

Le Directeur Provincial des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira porte à la connaissance de l'ensemble des entreprises désirant participer à l'appel d'offres ouvert n°15/2020/DPEFLCD.ES du 10/11/2020 à 10 heures relatif aux travaux de production de plants forestiers dans la pépinière d'Ounagha, situé dans la commune d'Ounagha, Province d'Essaouira, que :

-L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : **un million cent quatre vingt sept mille cent trente six dirhams (1.187.136,00 DH)** au lieu de (850.752,00 Dhs)

-Les concurrents doivent fournir une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et classification des entreprises intervenant dans le secteur forestier conformément au tableau ci-dessous :

Secteur	Qualification	Catégorie
4	4.1	1

Au lieu de

Secteur	Qualification	Catégorie
4	4.1	2

Le reste sans changement.

N° 9000/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts
Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Haut Atlas
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira

AVIS RECTIFICATIF
Appel d'offres n°16/2020/DPEFLCD.ES du 12/11/2020

Le Directeur Provincial des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira porte à la connaissance de l'ensemble des entreprises désirant participer à l'appel d'offres ouvert n°16/2020/DPEFLCD.ES du 12/11/2020 à 10 heures relatif aux Travaux construction d'un bâtiment administratif (Siège de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira), Municipalité d'Essaouira, Province d'Essaouira, que :

-Le cautionnement provisoire est fixé à : **Quatre vingt dix mille dirhams (90.000,00 Dhs)** au lieu de (60.000,00 Dhs)

-L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : **Quatre millions vingt mille neuf cent quarante huit dirhams, soixante six centimes (4.020.948,66 Dhs) TTC** au lieu de (3.880.214,34 Dhs)

Le reste sans changement.

N° 9001/PA

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DES AFFAIRES TECHNIQUES
SERVICE DES MARCHES

AVIS DE REPORT
APPEL D'OFFRES OUVERT N° 31/2020

LIRE Le 20/11/2020 à 9 h

Il sera procédé, dans la salle de réunion n°3 du siège de la Province de Chtouka Ait Baha à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : AMENAGEMENT CENTRE DE TAALAT LOT: ESPACE VERT CT TASSEGLT PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA.

AU LIEU DU 04/11/2020 A 11H .

N° 9002/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
SECRETARIAT GENERAL
D.A.A/S.C.M

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°31/2020/INDH

Le Mercredi 25 novembre 2020 à 10:00 heures, Il sera procédé, dans les bureaux de Mr le Gouverneur de la province d'El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix suivant : travaux d'extension du réseau d'eau et de raccordement des bornes fontaines à l'eau potable :

LOT	OBJET	Caution provisoire	Estimation
Lot N°1	extension du réseau d'eau et raccordement d'une borne fontaine au douar OULED JILALI BEN CHEIKH (2) à l'eau potable CT SIDI ALI BEN YOUSSEF.-PCE EL JADIDA	Quatre mille dh (4.000,00 dh)	118.072,80 dh (cent dix-huit mille-soixante-douze dh 80 cts) TTC
Lot N°2	Extension du réseau d'eau et raccordement d'une borne fontaine au douar OULED JILALI BEN CHEIKH (3) à l'eau potable CT SIDI ALI BEN YOUSSEF.-PCE EL JADIDA	Deux mille dh (2.000,00 dhs)	61.044,00 dh (Soixante et un mille quarante-quatre dh) TTC
Lot N°3	Extension du réseau d'eau et raccordement d'une borne fontaine au douar SIBOUB (2) à l'eau potable CT SIDI ALI BEN YOUSSEF.-PCE EL JADIDA	Deux mille dh (2.000,00 dhs)	40.080,96 dh (quarante mille quatre-vingt dh 96 cts) TTC
Lot N°4	Extension du réseau d'eau et raccordement d'une borne fontaine au douar SOUALHA (2) à l'eau potable CT SIDI ALI BEN YOUSSEF.-PCE EL JADIDA	Deux mille dh (2.000,00 dhs)	73.179,60 dh (soixante treize mille-cent soixante dix neuf dh 60 cts) TTC

Le dossier d'Appel d'offres peut être retiré à la Division des affaires administratives /service du budget et marchés au Secrétariat Général de la Province d'El Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.machéspublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé leurs plis avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les déposer contre récépissé dans le bureau d'ordre du Secrétariat Général de la Province d'El Jadida.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 8998/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
SECRETARIAT GENERAL
D.A.A/S.C.M

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°32/2020/INDH

Le Jeudi 26 Novembre 2020 à 10 :00 heures, Il sera procédé, dans les bureaux de Mr le Gouverneur de la province d'El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix suivant : travaux d'extension du réseau d'eau potable et de raccordement des bornes fontaines :

LOT	OBJET	Caution provisoire	Estimation
Lot N°1	Extension du réseau d'eau et raccordement d'une borne fontaine au douar LKARIA-SRAHNA à l'eau potable CT sidi abed Pce el jadida	Deux mille dh (2.000, dh)	47.088,00 dh. Quarante-sept mille quatre-vingt-huit dh T.T.C
Lot n°2	Extension du réseau d'eau et raccordement d'une borne fontaine au DOUAR OULED MOUSSA HAMMOU à l'eau potable CT sidi abed Pce el jadida	Deux mille dh (2.000, dh)	49.488,00 dh (quarante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-huit dh T.T.C)
Lot N°3	Extension du réseau d'eau et raccordement d'une borne fontaine au douar LAHRAREINE (2) à l'eau potable CT sidi abed Pce el jadida	Quatre mille dh (4.000,00 dh)	148.377,60dh. (Cent quarante-huit mille trois cent soixante dix sept dh 60 cts T.T.C)
Lot N°4	Extension du réseau d'eau et raccordement d'une borne fontaine au douar LAHRAREINE OULED YAHYA à l'eau potable CT sidi abed Pce el jadida	Quatre mille dh (4.000,00 dh)	123.395,62dh (cent vingt trois mille trois cent quatre vingt quinze dh 62 cts T.T.C.)
Lot N°5	Extension du réseau d'eau et raccordement d'une Borne Fontaine Au Douar LKARIA OUD AABES à l'eau potable CT sidi abed Pce el jadida	Trois mille dirhams (3.000,00 dh)	78.560,64 dh (soixante-dix-huit mille- cinq cent soixante dh 64 cts T.T.C.)

Le dossier d'Appel d'offres peut être retiré à la Division des affaires administratives /service du Budget et marchés au Secrétariat Général de la Province d'El Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.machéspublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé leurs plis avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les déposer contre récépissé dans le bureau d'ordre du Secrétariat Général de la Province d'El Jadida.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 8999/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEURE
PROVINCE D'IFRANE
CONSEIL PROVINCIAL D'IFRANE
SERVICE DES MARCHES

AVIS MODIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 43/2020/BP

Il est porté à la connaissance du public et des concurrents que la date d'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert N° 43/2020/BP relatif à la : Mise à niveau de la ville d'Ifrane :

Fourniture des Equipements Hydraulique pour l'Arrosage des Espaces Verts de La Ville d'Ifrane "Province d'Ifrane" est modifiée comme suit :

- Le 19/11/2020 à 11h 00mn

Au lieu de :

- Le 17/11/2020 à 11h 00mn

N° 9003/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU

DIRECTION REGIONALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE CASABLANCA-SETTAT
CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER

DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE MOHAMMEDIA

Contrôle de qualité des travaux de dédoublement de la RN1 du PK326+100 au PK331+100, dans la préfecture de Mohammedia.
(Programme de Développement des Infrastructures Routières dans la Région de Grand Casablanca)

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 05/CFR/2020
OUVERTURE DES PLS LE 25/11/2020 à 10h00

Le 25/11/2020 à 10h00 ; il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Mohammedia sis à 14 Avenue des FAR Mohammedia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour la réalisation des travaux suivants :

Contrôle de qualité des travaux de dédoublement de la RN1 du PK326+100 au PK331+100, dans la préfecture de Mohammedia
(Programme de Développement des Infrastructures Routières dans la Région de Grand Casablanca)

La Caisse pour Financement routier est le maître d'ouvrage. La maîtrise d'ouvrage déléguée est assurée par la Direction Régionale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Casablanca Settati représenté par la Direction provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Mohammedia.

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté pendant les heures ouvrables à l'adresse suivante 14 Avenue des FAR Mohammedia ou peut être retiré auprès de Bureau des marchés de la DPETLE de Mohammedia. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État.

Le cautionnement provisoire de soumission est fixé à la somme de : (6700,00 DHS) Six mille sept cent dirhams, il doit être établi au nom de la Caisse pour le Financement Routier.

L'estimation des coûts des travaux établis par la DPETLE de Mohammedia est fixée à la somme de : (448584,00 dhs) Quatre cent quarante-huit mille cinq cent quatre-vingt-quatre dirhams et zéro centimes TTC.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 9,10 et 11 du règlement de consultation.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la DPETLE de Mohammedia ;
- ✓ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit déposer leurs offres par voie électronique .

En cas d'envoi par la poste ou autre mode d'envoi de courrier, cette Direction ne peut être tenue responsable de la non réception du pli.

Le dossier technique comprend les pièces suivantes :
Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes :

Catégorie	Activité	Qualification
2	CQ	CQ3 , CQ4 et CQ5

Pour les concurrents non installés au Maroc

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique prévu par le règlement de consultation.

NB : Le règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse pour le Financement Routier peut être consulté sur le site internet : www.mtpnet.gov.ma

N° 9006/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région Marrakech Safi
Province Rhamna

Avis d'appel d'offres ouvert

Le 25/11/2020 il sera procédé dans les bureaux de la Province Rhamna (salle de réunion) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix au profit de la Province Rhamna pour :

A 11H30 : AO n° : 05/2020/BG : relatif à :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION BATIMENT ADMINISTRATIF BLOC C DANS LE SIEGE DE LA PROVINCE

Caution provisoire : **140 000,00DH (cent quarante mille dirhams)**
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Sept millions deux cent soixante cinq mille deux cent huit dirhams 60 cts (7 265 208.00 DHS)**

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès de la division de budget et du matériel de la Province Rhamna. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret 2.12.349 relatifs aux marchés publics.

il est exigé des concurrents, la production de la copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans, classe et qualification suivant :

le secteur	Qualification exigés	Classe
A	A2 ET A5	4
N	N1	4

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Province Rhamna.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception
- Soit par voie électronique
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 5 du règlement de la consultation.

N° 9004/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau
Direction Provinciale de Casablanca

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 30/2020

Le 01 Décembre 2020 à 10Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport , de la Logistique de Casablanca sis à Bd Anoual Derb Ghallef Casablanca 20102 BP 1774 à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité des Travaux de signalisation horizontale ; verticale et dispositifs de sécurité des routes relevant de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la logistique de Casablanca

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au secrétariat de la Direction Provinciale de l'Équipement, du transport, de la Logistique de Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cinq mille Dirhams (5000 DHS). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Trois cent cinquante cinq mille deux cent Dirhams toutes taxes comprises (355.200,00DHS TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport , de la Logistique de Casablanca au Bd Anoual Derb Ghallef Casablanca 20102 BP 1774
- ✓ Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est porté à la connaissance des concurrents qu'en vertu de l'arrêté du Ministère de l'économie et des Finances n° 20-14 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, il est prévu la possibilité de la réception électronique des offres.

- Les laboratoires installés au Maroc doivent fournir la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification des laboratoires délivrée par les services du ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau à savoir :

Activités	Qualifications	catégorie
CQ : Contrôle Qualité	CQ.16 et CQ.17	2

- Les laboratoires non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 du Règlement de Consultation.

N° 9005/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE BERKANE

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT
N° Ber 28/2020

Le Lundi 30/11/2020 à Dix heures, il sera procédé dans la Salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de BERKANE à l'ouverture de plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Travaux d'aménagement des axes pénétrants de la voie de contournement de la ville de Berkane:

- Voie d'aménagement N°68 El Menzel.
- Voie d'aménagement N°84 Sidi Ali Ben Yakhlaf.
- RP6012-Boulevard N°7

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de BERKANE, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Sept Cent Quarante Sept Mille Dirhams (747 000,00 Dhs)**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Quarante Neuf Million Huit Cent Soixante Six Mille Cent Soixante Deux Dirhams. (49 866 162,00 Dhs).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de BERKANE
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de BERKANE ;
- soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit les envoyer par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

Le Dossier technique à fournir comprend :

La copie légalisée du certificat de qualification et de classification, en remplacement du dossier technique prévu par l'article 25 du décret n° 2-12-349 précité. Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées sont :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
B	S	B1 B3 - B 5- B6

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique composé des pièces prévues à l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 9007/PA

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)
DIRECTION REGIONALE DU TENSIFT
Branche Eau

AVIS D'APPEL D'OFFRES
N°98/DR2/2020

AVIS RECTIFICATIF

Objet : Maintenance et étalonnage des débitmètres et compteurs gros calibres de la Direction régionale du Tensift.

Il est porté à la connaissance des entreprises désirant participer à l'appel d'offres cité ci-dessus que des modifications ont été apportées au dossier Technique (Qualifications) Notamment les article **10.B - 10.C et 21 de RCDP**

Pour plus d'information, contacter le service achats de Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau.

N° 9008/PC

المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم العالي والبحث العلمي
الأكاديمية الإقليمية للتربية والتعليم
إقليم غuelmim / Oued Noun

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS

Il sera procédé au siège de l'AREF Région Guelmim/Oued Noun, Sis à Avenue MOHAMED VI Guelmim, à l'ouverture de plis des appels d'offres ouverts ci-dessous ;

N° AO	OBJETS	LOTS:	CERTIFICATS D'AGREMENT / CERTIFICAT DE QUALIFICATION ET DE CLASSIFICATION	ESTIMATIONS DES COÛTS DES PRESTATIONS TTC EN DHS	HEURS D'OUVERTURE DES PLS
21/2020/LAREF.GON	ETUDES GEOTECHNIQUES ET CONTROLE DE LA QUALITE DES MATERIAUX ET DES TRAVAUX RELATIVES AU:	LOT 1 : CONSTRUCTION DE L'ECOLE PRIMAIRE OMAR EL KHEYAM RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE APRES DE L'ACADEMIE REGIONALE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION GUELMIM OUED NOUN A GUELMIM.	• ACTIVITE : EG ET CQ • QUALIFICATION : EG.1 .CQ.1 ET CQ.9 • CATEGORIE 4	192 060,00 (CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLE SOIXANTE DIRHAMS ET 0 CTS TTC)	25/11/2020 A 10H00
		LOT 2 : CONSTRUCTION DU LYCEE COLLEGIAL LALLA KHADJA RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE APRES DE L'ACADEMIE REGIONALE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION GUELMIM OUED NOUN A GUELMIM.	• ACTIVITE : EG ET CQ • QUALIFICATION : EG.1 .CQ.4 ET CQ.9 • CATEGORIE 4	192 060,00 (CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLE SOIXANTE DIRHAMS ET 0 CTS TTC)	
		LOT 3 : CONSTRUCTION DE L'ECOLE PRIMAIRE BOUZAKARNE RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE APRES DE L'ACADEMIE REGIONALE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION GUELMIM OUED NOUN A GUELMIM.	• ACTIVITE : EG ET CQ • QUALIFICATION : EG.1 .CQ.1 ET CQ.9 • CATEGORIE 4	192 060,00 (CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLE SOIXANTE DIRHAMS ET 0 CTS TTC)	
		LOT 4 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LYCEE QUALIFIANT ADAY RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE APRES DE L'ACADEMIE REGIONALE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION GUELMIM OUED NOUN A GUELMIM.	• ACTIVITE : EG ET CQ • QUALIFICATION : EG.1 .CQ.1 ET CQ.9 • CATEGORIE 4	192 060,00 (CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLE SOIXANTE DIRHAMS ET 0 CTS TTC)	
22/2020/LAREF.GON	ETUDES TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX RELATIVES AU:	LOT 1 : CONSTRUCTION DE L'ECOLE PRIMAIRE OMAR EL KHEYAM RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE APRES DE L'ACADEMIE REGIONALE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION GUELMIM OUED NOUN A GUELMIM.	(D14, D15, D16) ou D1	240 000,00 (DEUX CENT QUARANTE MILLE)	25/11/2020 A 11H00
		LOT 2 : CONSTRUCTION DU LYCEE COLLEGIAL LALLA KHADJA RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE APRES DE L'ACADEMIE REGIONALE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION GUELMIM OUED NOUN A GUELMIM.	(D14, D15, D16) ou D1	240 000,00 (DEUX CENT QUARANTE MILLE)	
		LOT 3 : CONSTRUCTION DE L'ECOLE PRIMAIRE BOUZAKARNE RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE APRES DE L'ACADEMIE REGIONALE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION GUELMIM OUED NOUN A GUELMIM.	(D14, D15, D16) ou D1	240 000,00 (DEUX CENT QUARANTE MILLE)	
		LOT 4 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LYCEE QUALIFIANT ADAY RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE APRES DE L'ACADEMIE REGIONALE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION GUELMIM OUED NOUN A GUELMIM.	(D14, D15, D16) ou D1	240 000,00 (DEUX CENT QUARANTE MILLE)	
23/2020/LAREF.GON	CONTROLE DES ETUDES TECHNIQUES ET DE LA QUALITE DES TRAVAUX RELATIVES AU:	LOT 1 : CONSTRUCTION DE L'ECOLE PRIMAIRE OMAR EL KHEYAM RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE APRES DE L'ACADEMIE REGIONALE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION GUELMIM OUED NOUN A GUELMIM.	*****	96 000,00 (QUATRE VINGT MILLE)	25/11/2020 A 12H00
		LOT 2 : CONSTRUCTION DU LYCEE COLLEGIAL LALLA KHADJA RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE APRES DE L'ACADEMIE REGIONALE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION GUELMIM OUED NOUN A GUELMIM.	*****	96 000,00 (QUATRE VINGT MILLE)	
		LOT 3 : CONSTRUCTION DE L'ECOLE PRIMAIRE BOUZAKARNE RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE APRES DE L'ACADEMIE REGIONALE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION GUELMIM OUED NOUN A GUELMIM.	*****	96 000,00 (QUATRE VINGT MILLE)	
		LOT 4 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LYCEE QUALIFIANT ADAY RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE APRES DE L'ACADEMIE REGIONALE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION GUELMIM OUED NOUN A GUELMIM.	*****	96 000,00 (QUATRE VINGT MILLE)	

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés auprès du service des marchés et des achats au siège de l'AREF Région Guelmim/Oued Noun ou téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état (www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les dossiers des architectes sont :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés et des achats au siège de l'AREF Région Guelmim/Oued Noun;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° :20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 04 du règlement de la consultation architecturale.

N° 9009/PA

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés auprès du service des marchés et des achats au siège de l'AREF Région Guelmim/Oued Noun ou téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état (www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés et des achats au siège de l'AREF Région Guelmim/Oued Noun ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° :20-14 du 04/09/2014

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans le règlement de consultation.

N° 9010/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la santé
Délégation Provinciale
de Berrechid
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 08/2020
Le 25/11/2020 à 10 Heures il sera procédé dans la salle de réunion du siège de la Délégation Provinciale du Ministère de la Santé à Berrechid, sis à Bd Moulay Ismail, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offre de prix pour «Maintenance et réparation des équipements de l'imagerie médicale relevant de la délégation du ministère de la santé à la province de Berrechid. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des Marchés de la Délégation Provinciale du Ministère de la Santé à Berrechid, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à : 10 000,00 dhs (Dix mille dirhams). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 192 000,00 dhs TTC (Cent Quatre Vingt Douze milles Dirhams TTC). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent : - soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception dans le bureau des marchés de la Délégation de la Santé à Berrechid, Bd Moulay Ismail Berrechid. - soit les déposer contre récépissé au bureau précité ; - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. - Soit les envoyer par courrier électronique sur le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N°9028/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
AREF MARRAKCH – SAFI
DIRECTION D'EL KELAA DES SRAGHNA
AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX
N° 18/INV/2020
Le 24/11/2020 à 10 H, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna relevant de l'AREF Marrakech -Safi, avenue Youssef Ibn Tachfine à El Kelaa des Sraghna, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offres de prix pour: Contrôle technique et suivi des travaux de construction des salles de préscolaire aux écoles primaires relevant de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna séparé en quatre lots :

- Lot N°01 : Dix huit (18) salles de préscolaire ;
- Lot N°02 : Seize (16) salles de préscolaire ;
- Lot N°03 : Quinze (15) salles de préscolaire ;
- Lot N°04 : Treize (13) salles de préscolaire.
Les dossiers d'appel d'offre peuvent être retirés du Service des Affaires Administratives et Financières - Bureau des marchés - de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :
- Lot N°01 : (1 500,00 DH) Mille Cinq Cent Dirhams.
- Lot N°02 : (1 300,00 DH) Mille Trois Cent Dirhams.
- Lot N°03 : (1 200,00 DH) Mille Deux Cent Dirhams.
- Lot N°04 : (1 000,00 DH) Mille Dirhams.
• L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage (T.T.C) est fixé à la somme de :
- Lot N°01 : (60 480,00 DH) Soixante Mille Quatre Cent Quatre Vingt Dirhams.
- Lot N°02 : (53 760,00 DH) Cinquante Trois Mille Sept Cent Soixante Dirhams.
- Lot N°03 : (50 400,00 DH) Cinquante Mille Quatre Cent Dirhams.
- Lot N°04 : (43 680,00 DH) Quarante Trois Mille Six Cent Quatre Vingt Dirhams.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12.349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au Service des Affaires Administratives et Financières - Bureau des marchés - de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna ;
- Soit les déposer contre récépissé au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique dans le portail des marchés publics.
• Certificats demandé :
Un certificat d'agrément d'assurances pour les affaires R.C décennale. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N°9029/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
AREF MARRAKCH – SAFI
DIRECTION D'EL KELAA DES SRAGHNA
AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX
N° 19/INV/2020
Le 24/11/2020 à 11 H, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna relevant de l'AREF Marrakech -Safi, avenue Youssef Ibn Tachfine à El Kelaa des Sraghna, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel

d'offre ouvert sur offres de prix pour: Contrôle technique et suivi des travaux de renouvellement des salles en préfabriqué aux écoles primaires relevant de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna séparé en cinq lots :
- Lot n°01 : Dix neuf (19) salles ;
- Lot n°02 : Seize (16) salles
- Lot n°03 : Quinze (15) salles
- Lot n°04 : Treize (13) salles ;
- Lot n°05 : Sept (07) salles.
Les dossiers d'appel d'offre peuvent être retirés du Service des Affaires Administratives et Financières - Bureau des marchés - de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :
- Lot N°01 : (1 600,00 DH) Mille Six Cent Dirhams.
- Lot N°02 : (1 400,00 DH) Mille Quatre Cent Dirhams.
- Lot N°03 : (1 200,00 DH) Mille Deux Cent Dirhams.
- Lot N°04 : (1 000,00 DH) Mille Dirhams.
- Lot N°05 : (800,00 DH) Huit Cent Dirhams.
• L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage (T.T.C) est fixé à la somme de :
- Lot N°01 : (68 400,00 DH) Soixante Huit Mille Quatre Cent Dirhams.
- Lot N°02 : (57 600,00 DH) Cinquante Sept Mille Six Cent Dirhams.
- Lot N°03 : (54 000,00 DH) Cinquante Trois Mille Dirhams.
- Lot N°04 : (46 800,00 DH) Quarante Six Mille Huit Cent Dirhams.
- Lot N°05 : (31 500,00 DH) Trente et Un Mille Cinq Cent Dirhams.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12.349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au Service des Affaires Administratives et Financières - Bureau des marchés - de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna ;
- Soit les déposer contre récépissé au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique dans le portail des marchés publics.
• Certificats demandé :
Un certificat d'agrément d'assurances pour les affaires R.C décennale. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N°9030/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPE-

MENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DE KHEMISSSET
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°: 47/2020/KH
Le 24/11/2020 à 10h00, il sera procédé dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres Ouvert sur offres de prix pour :
Travaux de reconstruction d'un ouvrage d'art sur oued Beht au PK 5+500 de la RP 4300.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Deux cent mille dirhams (200.000,00DHS).
L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : Treize millions trois cent douze mille cent vingt deux Dirhams trente six Centimes (13.312.122,36 DHS).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité - soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
-soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N°9031/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DE KHEMISSSET
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°: 48/2020/KH
Le 24/11/2020 à 10h30, il sera procédé dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres Ouvert sur offres de prix pour : Réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité des travaux de reconstruction d'un ouvrage d'art sur oued Beht au PK 5+500 de la RP 4300.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement

du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cinq mille cinq cent dirhams (5.500,00DHS).
L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : Trois cent soixante trois mille quatre cent quatre vingt Dirhams (363.480,00 DHS).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
-soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N°9032/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE KHEMISSSET
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°: 49/2020/KH
Le 24/11/2020 à 11h00, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :
Travaux d'aménagement de carrefour à la RN 6 du PK 56+000 au PK 57+000 dans la Province de Khémisset.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 40.500,00 (Quarante mille cent Dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : Deux million six cent quatre-vingt-dix mille cinquante-quatre Dirhams quarante Centimes (2.690.054,40 DHS).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
-Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N°9033/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE AL HAOUZ
CERCLE DE TAHAOUA
CAIDAT AGHOUATIM-TEDRARA
COMMUNE AGHOUATIM
AVIS D'APPEL D'OFFRE
OUVERT N° 02/2020
SEANCE PUBLIQUE
Il sera procédé le 24 novembre 2020 à 12 h de matin dans le bureau de Mr le président de la commune AGHOUATIM à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offre des prix pour : REALISATION DES TRAVAUX DE FONCAGE ET APPROFONDISSEMENT DES PUITIS POUR ALIMENTER DOUARS DCHIRA ET OURIZEN EN EAU POTABLE A LA COMMUNE AGHOUATIM PROVINCE AL HAOUZ.
Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au bureau du service technique de la commune AGHOUATIM. Et on peut le retirer aussi sur le site : www.marchespublics.gov.ma.
• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20 000,00 dhs (vingt mille dhs).
L'estimation des couts des travaux est fixée à la somme de : 205 920,00dhs (deux cent cinq mille neuf cent vingt dirhams, TTC).
Le contenu, la présentation ainsi que les dépôts du dossier des concurrents doivent être conforme aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit déposés contre récépissé leurs plis dans le bureau du service technique de la commune AGHOUATIM.
• soit les envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
• soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N°9034/PA

Sport

Le Raja attendu ce lundi au Caire

Seuls Zniti, Douik et Jbira ont été, samedi, testés positifs à la Covid-19

Le Raja de Casablanca devra se rendre aujourd'hui à bord d'un vol spécial en Egypte en vue de disputer, ce mercredi à partir de 21 heures au stade du Caire, le match retour des demi-finales de la Ligue africaine des clubs champions contre la formation du Zamalek.

Cette rencontre, prévue initialement le 24 octobre dernier avant d'être ajournée dans un premier temps à début novembre à cause de la contamination par la Covid-19 de bon nombre de joueurs du Raja, a été de nouveau reportée au 4 courant suite à la demande de l'autre partie en raison de la tenue des élections législatives en Egypte.

Deux décalages pour que la date retenue en fin de compte soit le 4 de ce mois, ce qui doit en principe arranger les affaires des Verts, puisqu'ils devront récupérer leurs cadres testés au préalable positifs. Le Raja aura besoin



donc de tous ses éléments afin d'aborder dans des conditions optimales cette opposition où il cherchera à renverser la donne et remonter le handicap du match aller à Casablanca, perdu sur le score de 1 à 0 grâce au but de l'international marocain Achraf Bencharki.

Courte marque, certes, mais il faudrait cravacher dur pour s'offrir l'adversaire cairote qui, sur le papier, se voit favori, d'autant plus qu'il pourrait aligner son équipe type après le rétablissement de Hazim Imam, Mohamed Alae en plus du latéral gauche Abdellah Goumaa. Seul le vétéran Chikabala reste incertain, lui, qui était forfait aussi lors du match aller.

Pour ce qui est de l'effectif rajaoui, comme précité, les éléments clés sont opérationnels et le staff technique pourrait compter sur les aguerris du club comme Moutawali, Hafidi, Achakir, Rahimi, El Arjoun, Boutayeb, en plus de Benhalib, Zrida, Nanah, Makaasi,

El Ouardi, El Haddad et le gardien de but, Bouamira. En revanche, les tests de dépistage effectués samedi ont révélé que Zniti, Jbira et Douik sont toujours positifs, trois absences dont celle du keeper Zniti est la plus remarquable.

A noter que le vainqueur de ce match des demi-finales décrochera son billet pour la finale de la C1 reportée au 27 novembre au stade du Caire pour affronter les Egyptiens d'Al Ahly tombeurs au dernier carré du Wydad (0-2, 3-1).

Il convient de rappeler en dernier lieu que la compétition continentale interclubs, édition 2020, a été une affaire maroco-égyptienne. En Coupe de la Confédération, le titre est revenu à la Renaissance de Berkane qui a eu raison, en finale jouée au Complexe Moulay Abdellah de Rabat, de l'équipe de Pyramids (1-0).

Mohamed Bouarab

Divers

Consécration de l'AS FAR

L'Association sportive des Forces Armées Royales (AS FAR) a remporté le championnat national féminin de première division de football au terme de la saison 2019-2020.

L'équipe de l'AS FAR a été sacrée championne après avoir occupé la tête du classement du championnat national avec 66 points, récoltés après 22 victoires, a indiqué la Fédération Royale marocaine de football, samedi, sur son site officiel. Il est à souligner que ce sacre est le neuvième titre de l'équipe féminine de l'AS FAR et le huitième consécutif.

Ayman Majid au MAS

Le gardien de but Ayman Majid s'est engagé avec le Maghreb de Fès (MAS), en provenance du FUS de Rabat, a annoncé samedi le club de la capitale.

"Le Fath Union Sport et le Maghreb Association Sportive de Fès ont conclu un accord pour le transfert définitif de Ayman Majid", a écrit le FUS dans un communiqué publié sur son site internet. La même source a fait savoir que "le désormais ex-portier du club de la capitale a paraphé son contrat aujourd'hui en faveur du MAS après avoir satisfait la traditionnelle visite médicale".

"Le club et l'ensemble de ses composantes souhaitent le meilleur des succès à Ayman Majid en compagnie de sa nouvelle formation et pour la suite de sa carrière", ajoute le communiqué.

Issam El Hadari au Wydad ?

C'est aujourd'hui que le Wydad devra reprendre le chemin des entraînements en perspective de la nouvelle saison Botola Pro D1 qui débutera dans quelques jours.

D'après certaines sources, il se laisse entendre que le WAC pourrait s'attacher les services de l'ex-gardien de but de la sélection égyptienne Issam El Hadari qui occupera le poste d'entraîneur des gardiens de but, succédant ainsi à Saïd Badou remercié à l'instar d'autres membres des staffs technique et médical du club.

La bonne nouvelle pour les Wydadis, c'est que le processus d'ouverture des adhésions au club pourrait être lancé, et ce une fois la commission instaurée, à cet effet, par le président Saïd Naciri donnera son feu vert. Affaire à suivre.

Championnat du monde de handball

Le Sept national en stage à Agadir

La sélection nationale de handball effectuée, depuis le 30 octobre jusqu'au 9 novembre, un stage de concentration à Agadir, a annoncé jeudi la Fédération Royale marocaine de handball.

Ce stage s'inscrit dans le cadre des préparatifs des éléments de la sélection à la phase finale du Championnat du monde de handball, prévue du 14 au 31 janvier en Egypte, a indiqué un communiqué de l'instance fédérale. L'équipe nationale figure dans le groupe F aux côtés du Portugal, de l'Algérie et de l'Islande.

A cet effet, le sélectionneur national, Noureddine Bouhadioui, a convoqué 23 joueurs dont 7 évoluant au championnat national, et 16 dans les championnats européens.

Voici, par ailleurs, la liste des joueurs convoqués:

Mehdi Lamtouni (Itrihad Nouaceur), Alae El Aroussi (Widad Témara), Mehdi Alaoui (Widad Témara), Saïd El Makki (Mountada El Fida), Amine Bentaleb (AS FAR), Mohamed Zine (AS FAR), Hassen Kechradi (Raja d'Agadir), Mohamed Zerouali (France), Soufiane Idir (France), Youssef Madar (Val-d'Oise, France), Yassine Idrissi (Limoges, France), Salmi Lamdakar (Frontignan, France), Riad Lakbi (Tremblay, France), Reda Rezouki (Tremblay, France), Nassim Foukani (Tremblay, France), Hakim Jerouni (Créteil, France), Lahssen Belimen (Val-d'Oise, France), Youssef Azrouz (France), Anas Taleb (Saint-Raphaël, France), Mourad Adlan (France), Mourad Messaoudi (Cavigal Nice, France), Amine Mahjoubi (France) et Younes Bouzerbia (Pallamano, Italie).

Huitième édition du Tour international des motos de la Marche Verte



La 8^e édition du Tour international des motos de la Marche Verte aura lieu du 3 au 8 novembre courant, a annoncé samedi le Club Royal Motos. Le coup d'envoi de cette 8^e édition, qui réunira plus de 120 motards, sera donné près du Mausolée Mohammed V à Rabat, a indiqué un communiqué du club qui ajoute que les motards silloneront, par la suite, les routes de Safi, Ouarzazate, Essaouira, Guelmim, Agadir et Marrakech.

Par ailleurs, le club va également lancer plusieurs initiatives visant à prévenir la propagation de la pan-

démie de Covid-19 notamment la distribution de masques et d'équipements de stérilisation aux associations et aux élèves des écoles des villes de Safi, Ouarzazate et Guelmim, outre l'organisation d'une campagne de don de sang, a fait savoir le communiqué.

La même source a souligné que les organisateurs et les participants adhèrent à toutes les mesures préventives recommandées par les autorités compétentes, compte tenu de la situation sanitaire dans le monde.

Bouchra Hajij

Cette élection est une victoire du Maroc et de toutes les femmes marocaines



Elle dimanche dernier présidente de la Confédération africaine de volleyball (CAVB), Mme Bouchra Hajij jette la lumière, dans un entretien accordé à la MAP, sur son programme et ses priorités pour le développement de la discipline dans le continent africain.

Question : Que représente votre élection à la tête de l'instance continentale du volley-ball ?

Bouchra Hajij : Mon élection à la tête de la CAVB, est une consécration de la position du Royaume en Afrique et un hommage à la femme marocaine et au sport national. Je suis fière de mon appartenance à mon pays, le Maroc, auquel 42 pays africains ont fait confiance et l'ont choisi à la tête de la Confédération africaine de volley-ball, et cela n'est pas étrange pour le Royaume, étant donné le rôle pionnier qu'il joue au niveau continental sous la conduite éclairée de S.M le Roi Mohammed VI.

Cette élection est une victoire du Maroc et de toutes les femmes marocaines qui ont démontré qu'elles sont capables de maîtriser la gestion et la direction dans tous les domaines, en particulier dans le domaine sportif qui était jusqu'à récemment l'apanage des hommes.

Votre programme a-t-il contribué à votre succès aux dépens de votre rival ?

Effectivement, mon programme qui a été soumis aux différentes fédérations nationales comporte plusieurs projets et chantiers visant à donner un nouvel élan au volley-ball dans le continent africain. Mes précédentes fonctions en tant que vice-présidente de l'instance africaine m'ont permis de connaître les points forts et faibles de la discipline, ainsi que les opportunités à saisir pour sa promotion et son développement.

Quels sont les principaux axes de votre programme ?

Le programme est axé sur des projets et chantiers qui s'articulent, notamment, au-

tour de la formation continue dans les différents domaines liés au volley-ball, tant en ce qui concerne les entraînements que l'arbitrage et les professions qui lui sont liées comme la médecine et le massage, et également autour de la restructuration des cadres féminins et de la réduction du fossé entre hommes et femmes, en particulier en ce qui a trait à l'accès aux postes de responsabilités et de gestion.

Selon ce programme, les fédérations nationales seront traitées sur un même pied d'égalité afin de réduire les disparités entre les pays de l'Afrique du Nord, leaders dans cette discipline, et le reste du continent, sur les plans cognitif, technique et de qualification des cadres, tout en formulant des propositions dans ce sens, à l'instar de l'organisation de compétitions inter-régions dans le beachvolley et le volley-ball indoor.

La CAVB dispose-t-elle de ressources financières suffisantes pour mettre en œuvre ce programme ?

L'accent sera mis sur la diversification des ressources financières à travers la recherche de nouveaux sponsors afin que les revenus de la CAVB ne dépendent plus de la seule prime reçue de la Fédération internationale de volley-ball et du Comité international olympique. L'objectif étant la promotion de ce sport, notamment le beach-volley, qui draine de plus en plus de sportifs (1ère discipline mondiale aux JO-2016) et de téléspectateurs.

Le volley-ball africain traverse une crise de gestion sérieuse, ce qui a poussé 42 fédérations nationales à voter pour le changement. Je serai une "présidente pour tous", tant pour ceux qui ont voté pour moi que pour ceux qui ont voté pour mon rival. Par ailleurs, un partenariat sera noué avec la Confédération asiatique de volley-ball dans le domaine de l'échange d'expériences.

Propos recueillis par Taoufik Saoulaji (MAP)

Manchester City et Chelsea sans forcer

Liverpool reprend les rênes



Ziyech, buteur et passeur.

Liverpool est à nouveau en tête de la Premier League après un succès long à se dessiner contre West Ham (2-1), samedi, pour la 7e journée, alors que Manchester City et Chelsea ont capitalisé face à Sheffield United (1-0) et Burnley (3-0).

Le champion en titre, Liverpool, a provisoirement retrouvé sa place tout en haut du classement grâce à un succès arraché en fin de match

mais mérité.

West Ham, qui avait battu Leicester (3-0) et tenu en échec Tottenham et Manchester City cette saison, a ouvert le score par Pablo Fornals dès la 10e minute, profitant du manque d'automatismes entre Joe Gomez et Nathaniel Phillips qui évolue habituellement avec la réserve et dont c'était, à 23 ans, le premier match en Premier League.

Mais le champion a montré qu'il avait conservé sa capacité de réaction et beaucoup de qualité dans le jeu, mettant plusieurs fois la défense adverse au supplice.

Mohamed Salah a transformé un penalty qu'il a obtenu peu avant la pause, permettant aux Reds d'égaliser (1-1, 42e).

Et comme bien souvent la saison passée, les hommes de Jürgen Klopp ont fait la décision dans les toutes dernières minutes par Diogo Jota dont c'était le troisième but en trois matches à Anfield depuis son arrivée (2-1, 85e).

Liverpool prend trois points d'avance sur son voisin Everton qui devait se déplacer hier à Newcastle et sur Wolverhampton, vainqueur de Crystal Palace (2-0), samedi.

Chelsea a poursuivi sur la voie très positive aperçue ces derniers temps en enchaînant un quatrième match de suite sans prendre de but lors d'un succès facile à Burnley (3-0).

Le travail d'intégration des recrues se poursuit à marche forcée, puisque six d'entre elles étaient titulaires samedi, dont Thiago Silva, dispensé de voyage en Russie à Krasnodar (4-0) en milieu de semaine et Timo Werner comme ailier et non en 9, place occupée par Tammy Abraham.

Frank Lampard avait choisi une formation très offensive, avec comme seul milieu récupérateur N'Golo Kanté. Face à un faible Burnley lanterne rouge du championnat avec un seul point

pris en 6 matches, c'était bien suffisant.

Parmi les "nouveaux", Hakim Ziyech s'est distingué pour sa première titularisation de la saison. Le Marocain, arrivé de l'Ajax cet été, a ouvert le score sur un service d'Abraham (1-0, 26e) avant d'offrir à Werner le troisième but (70e).

Entre les deux, Kurt Zouma avait inscrit, de la tête, sur corner, le but du 2-0 (63e).

Ce succès replace les Londoniens au 4e rang provisoire du classement, avec 12 points, à quatre longueurs de Liverpool.

Un peu avant cela, Manchester City avait disposé de Sheffield United sur un score (1-0) qui ne traduit pas la facilité de ce succès.

Ces trois points permettent à City de recoller un peu. Huitième avec 11 points, il est à 5 unités de Liverpool, mais avec un match en moins.

Il a suffi d'une frappe croisée et rasante de plus de 25 mètres du latéral Kyle Walker, formé par les Blades, pour faire la différence (1-0, 28e).

Les esprits chagrins ne manquent cependant pas de souligner qu'avec 16 tirs dont 8 cadrés, City aurait dû se mettre à l'abri, son manque de réalisme lui ayant souvent coûté cher par le passé.

Cette semaine sera importante pour City qui peut déjà mettre un pied et demi en huitième de finale de Ligue des champions s'il bat l'Olympiakos à domicile mardi, avant son match face au Liverpool, toujours à l'Étihad, capital pour la course au titre.

“Cold Hawaii” : Le surf porté par la vague du Covid au Danemark

Sur la rugueuse côte ouest du Danemark, loin des rouleaux paradisiaques des tropiques, se trouve le spot à la mode pour les surfeurs naufragés du coronavirus : à “Cold Hawaii”, comme son nom l’indique, il ne faut pas craindre d’avoir froid.

Ici, près du village de Klitmøller, pas de palmiers hawaïens, mais une côte mélancolique et des vagues que colorent les planches de surf de plus en plus nombreuses, à la faveur de la situation sanitaire.

Les surfeurs danois et des pays voisins, “avaient l’habitude de voyager à travers le monde et maintenant, ils ne peuvent aller nulle part, nous avons donc clairement plus de clients que la normale”, constate Mor Meluka, un Israélien de 34 ans qui a posé en famille ses bagages à Klitmøller, il y a 11 ans.

Combiné à la croissance du surf dans la région “qui amène déjà plus de visiteurs chaque année (...), cela a vraiment créé un grand boom dans cette année de Covid”, se réjouit-il.

Avec sa femme, Vahine Itchner, Mor dirige le “Cold Hawaii Surf Camp”, une école de surf qui emploie 15 instructeurs pendant les mois d’été et continue les le-



çons quotidiennement en basse saison.

Pour Vahine, qui a grandi au Danemark à partir de ses 10 ans, c’est l’aspect “brut”, imprévisible qui a fait la différence.

“On ne peut pas vraiment savoir quel genre de vagues on va avoir. Elles sont toujours différentes. Si vous allez dans un endroit +parfait+ pour surfer comme Bali ou Tahiti, vous savez

exactement comment la vague va être. Ici, ça change tout le temps”, explique-t-elle.

Récemment émergé sur la carte du surf mondial, le lieu permet toutefois encore d’éviter les embouteillages sur l’eau.

Avec ses 1.022 habitants, Klitmøller est une destination improbable pour les surfeurs, du fait de sa situation géographique mais aussi de l’absence de tradition de

glisse.

Village de pêcheurs comme les autres de la côte du Jutland, d’abord surtout fréquenté par des véliplanchistes, il accueille des surfeurs depuis les années 90, d’abord très sporadiquement et avec scepticisme.

“C’était nouveau pour les locaux et les pêcheurs, car ils ont eu à partager l’océan (...) mais un surfeur, ça ne prend pas beaucoup de

place”, explique Vahine.

Désormais, le surf est partie intégrante de la culture locale et figure sur les emplois du temps des écoliers qui apprivoisent les vagues en classe.

Sjoerd Kok fait lui partie des adeptes de la presque première heure.

Ce Néerlandais de 42 ans, programmeur informatique, a déménagé ici il y a 17 ans “pour le surf” et a gardé son enthousiasme de pionnier.

“Il y a quelques années, je me suis dit qu’on avait atteint le haut de la courbe d’expansion du surf mais, non, on n’y est pas encore !”, se réjouit-il.

Mor et Vahine croient aussi à un épanouissement du surf au Danemark, déjà réputé pour le kite-surf.

“Ça va devenir un spot célèbre !”, prédit la jeune femme de 39 ans.

Pour elle, au royaume du hygge - cet art de vivre qui plébiscite la recherche du bien-être dans le quotidien - Klitmøller a réussi ce qu’aucun autre endroit n’a pu accomplir, aussi agréable à vivre soit-il.

“Le mot juste, c’est +cosy+ : tu pars surfer, tu rentres chez toi, tu te fais un feu et tu bois ton chocolat chaud”, conclut-elle.

Mini brioches à la cannelle



Ingrédients :

280 g. farine tout usage
3/4 c. à café bicarbonate de soude
200 g. yaourt vanille ou nature sucrée
80 g. beurre ramolli

Farce :

30 g. beurre mou (pour badigeonner le dessus de la pâte)
80 g. cassonade
1 c. à soupe cannelle
1 c. à café bicarbonate de soude pincée de sel
Glaçage :
85 g. sucre glace
1 c. à café extrait de vanille
10-15 ml lait (plus ou moins)

Étapes :

Dans un grand saladier rajoutez tous ces ingrédients : la farine tout usage, bicarbonate de soude, un yaourt à la vanille et du beurre ramolli. Vous pouvez aussi mettre du yaourt nature, mais il faudrait qu’il soit sucré

Bien mélanger à la spatule et ensuite

utilisez la main pour former une boule de pâte lisse. Elle sera légèrement collante

Farinez le plan de travail puis abaissez en un rectangle. Si vous voulez qu’il soit parfaitement rectangulaire, coupez les quatre côtés

Étalez du beurre ramolli sur toute la surface de la pâte

Par la suite, mélangez ensemble la cassonade avec de la cannelle et féculé de maïs et éparpillez sur le beurre

Séparez la pâte en deux puis utilisez une roulette à pizza pour détailler de petites bandes d’environ 1 cm de largeur

Enroulez la pâte sur elle-même pour former la brioche puis scellez l’extrémité et aplatissez légèrement

Déposez-les sur une plaque recouverte de papier sulfurisé

Badigeonnez le dessus des brioches de lait

Faites cuire au four préchauffé à 180 degrés celsius pendant environ 5 à 7 minutes

Hong Kong doit durcir ses lois pour lutter contre la contrebande d’animaux sauvages

Les autorités hongkongaises doivent durcir leur législation en matière de lutte contre le trafic très lucratif d’animaux sauvages, ont déclaré vendredi des chercheurs.

L’ex-colonie britannique est une plaque tournante du commerce international des espèces animales menacées telles que les éléphants, les rhinocéros ou les pangolins notamment en raison de son port, un des plus importants au monde, et de ses multiples liaisons en termes de transport.

La plupart de ces espèces de contrebande sont destinées aux consommateurs chinois.

Si des saisies record ont été effectuées ces dernières années, elles masquent en réalité une absence de progrès en la matière, pointent des chercheurs de l’Université de Hong Kong.

“Aucun trafiquant d’espèces sauvages n’a jamais été poursuivi pour des infractions liées au blanchiment d’argent et aucune organisation criminelle n’a été inculpée pour contrebande d’espèces sauvages”, soulignent-ils.

Les principales lacunes du territoire semi-autonome en matière de lutte contre ce commerce, qui pèse des millions de dollars, ont été pointées dans une étude menée par Amanda Whitfort, professeur à la faculté de droit de l’université, et Fiona Woodhouse, de la société pour la prévention de la cruauté envers les animaux.

Le problème le plus flagrant, selon cette étude publiée vendredi, est que la contrebande

d’espèces sauvages n’est pas classée dans la catégorie des crimes graves comme le trafic de drogue ou d’êtres humains.

Pour cette raison, les amendes infligées aux contrebandiers d’animaux sauvages ne sont pas très élevées et se montrent donc peu dissuasives.

Ces chercheuses estiment également que si ce type de trafic était réprimé par la législation contre le crime organisé, cela permettrait de mieux enquêter.

Ces sept dernières années, les douanes de Hong Kong ont saisi pour plus de 767 millions de dollars hongkongais (83 millions d’euros) d’espèces sauvages faisant l’objet de ce type de trafic, dont 22 tonnes d’ivoire, 70 tonnes de pangolin et 66 tonnes d’autres espèces menacées, selon ce rapport.

Mais, si les saisies ont augmenté, le nombre de poursuites judiciaires demeure bas.

Par rapport à nombre de juridictions étrangères, les peines prononcées à Hong Kong ont été “clémentes, les emprisonnements rares et la plupart des contrevenants condamnés à des amendes inférieures à 10% de la valeur de la contrebande passée en fraude”.

En mai 2018, la peine maximum pour trafic d’espèces en danger a été portée à dix ans d’emprisonnement et à 10 millions HKD d’amende. Ce qui, selon des détracteurs, est une peine inférieure à ce qui se pratique au niveau international.